VOLUME IV. WINNIPEG, MERCREDI, 14 FEVRIER 1917 NUMERO 40

# LA LIBERTÉ

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

Directeur: HECTOR HEROUX

Imprin[...]oublié par la
WEST CANA[...]PUB. CO., LTD.
619 Ave [...]Dermot
Téléphones - - Garry 4264-4265

DIEU ET MON DROIT



## Le Manitoba et Québec

Les nôtres de la province de Québec trouveront-ils avantage à venir se fixer au Manitoba?

Nous disons oui sans hésiter, et nous précisons.

Ceux-là doivent-ils venir qui sont bien établis dans la Province de Québec, et qui, en plus, peuvent établir leurs enfants sur des terres soit près de la terre paternelle, soit dans une autre paroisse déjà bien en marche?

Nous disons: non. Que ceux-là restent là-bas; ils feront de Québec une province solide, et nous avons tout à gagner à ce qu'il y ait abondance de vie au coeur de la population française du Canada.

Mais un bon cultivateur, bien à l'aise, néanmoins prévoyant que ses cinq ou six grands garçons prendront infailliblement le chemin des villes si un changement n'a lieu, doit-il se déplacer et venir au Manitoba?

C'est la grosse question qui nous occupe, celle qui doit recevoir une solution sous peine de provoquer bien des pertes qui nous affaibliront d'autant plus au point de vue de l'influence globale du groupe français au Canada.

Nous disons résolument comme réponse pratique à cette question Monsieur le gros cultivateur, prêtez l'oreille un instant. Etes-vous assez fort pour établir vos garçons sur des terres tout en gardant la vôtre, alors gardez la vôtre. Prévoyez-vous que vous ne pouvez absolument pas prendre cette position; alors il importe d'examiner la possibilité de votre déplacement. L'établissement d'une famille ne va pas, d'habitude, sans sacrifice, et parfois sans des sacrifices considérables.

Allez-vous prendre la direction des grands bois, pour vous y tailler un domaine pour vous et vos enfants? C'est bien beau, mais c'est un peu héroïque pour nos moeurs modernes. Vous pouvez en avoir le courage, voyez un peu si vos garçons sont aussi courageux, et si cette démarche ne sera pas le plus sûr moyen de les faire se diriger vers les centres manufacturiers du Canada ou des Etats-Unis.

A ceux-là nous disons: venez un peu voir le Manitoba.

Il y a des terres pour tous les goûts. Concessions gratuites à prendre dans bon nombre de centres, terres à bon marché dans des paroisses qui commencent mais qui sont en bonne voie de succès; terres coûtant un peu plus cher mais qui peuvent être achetées à des prix qu'on considérait comme très bas dans Québec. Ces terres se trouvent dans nos bonnes paroisses organisées comme dans Québec avec église, couvent, école pour garçons, etc., etc.

—Mais peut-on encore rester Canadiens français au Manitoba avec vos lois scolaires?

—Il y a vingt-cinq ans que nous voyageons contre le vent des lois scolaires injustes, et nous sommes passés de treize mille à trente-deux mille dans les derniers vingt ans, et sans nous vanter, nous pourvons affirmer être aussi Canadiens français que dans les meilleurs endroits de Québec.

Avec cela, ceux qui ont un peu de sang français dans les veines ne croient pas que c'est un péché de présomption d'espérer dans l'avenir.

Les grands bois de la Province de Québec ne sont pas menacés par l'immigration étrangère, nos terres fertiles et faciles à faire seront une proie toute trouvée pour le prochain mouvement d'immigration, quelque forme qu'il prenne.

Nous y verrions même un excellent placement de capital pour les nôtres.

Les terres qui ne valent pas mieux que les nôtres se vendent actuellement dans le Dakota de $80 à $100 l'acre, et nous pouvons avoir celles des vieilles paroisses du Manitoba à des prix variant de $20 à $50 l'acre. Et remarquez que nous sommes voisins.

Un homme bien placé pour savoir, nous disait ces jours derniers que Montréal compte maintenant plus de cent millionnaires canadiens-français.

Le Manitoba ne serait-il pas un champ excellent pour faire du patriotisme pratique tout en y trouvant des profits matériels fort appréciables? Nous le croyons, et des plaines du Manitoba nous leur faisons appel. Un voyage coûtera peu; on ne connaît bien son pays qu'après avoir visité l'Ouest, et le Manitoba est de toutes les provinces de l'Ouest celle qui offre le plus de garanties pour l'avenir au point de vue de l'agriculture mixte, la seule qui pourra durer.

Le Comptoir Agricole donnera volontiers les renseignements demandés par ceux dont la curiosité serait piquée par ces remarques. Une lettre adressée

**Comptoir Agricole,**
**Chambre 300, Grain Exchange,**
**Winnipeg, Man.**

vous amènera une réponse que vous pourrez considérer à loisir avant de prendre une décision finale.

Ecrivez, considérez, venez et voyez.

## L'Université

La question universitaire est à l'ordre du jour.

La question se pose sous son véritable aspect. M. McLean, un charmant homme, mais empoisonné du virus de la neutralité scolaire, prône dans les colonnes du **Free Press** le suprême progrès de l'enseignement neutre.

Imaginez que dans notre siècle si progressif, il est encore nécessaire, dit-il, de discuter le problème de la suprématie de l'Etat en matière d'enseignement! Si notre siècle n'a que ce progrès pour le recommander, il fera piteuse mine au tribunal de l'histoire, car ce n'est pas du tout un progrès.

Et puis est-il si certain que cela que l'Etat est suprême en matière d'éducation?

Nous disons que non seulement il n'est pas suprême, mais qu'il se mêle purement de ce qui ne le regarde pas ou ne le regarde que fort peu. Ceux qui connaissent un peu la dignité de la paternité et les devoirs sacrés qui en découlent sont en droit de dire à l'Etat:

"Please mind your own business."

M. McLean, en supposant que cette question se réduit à une lutte entre l'Eglise et l'Etat en matière d'éducation, commence par présenter ce problème sous un faux jour. Le problème ne se pose pas comme cela, car ainsi présenté il fait abstraction de l'élément le plus important: savoir les droits des parents. Voici les véritables données de ce problème:

Les parents, l'Eglise, l'Etat.

Ce sont les parents qui ont ici le premier droit.

Dans notre siècle de progrès à rebours, on l'oublie trop facilement. La conséquence nécessaire de l'oubli de l'ordre, c'est la lutte, et nous l'avons, et nous l'aurons aussi longtemps que la société manitobaine portera dans son flanc le poignard de l'enseignement d'Etat, c'est-à-dire neutre, qu'y ont planté nos soi-disant progressifs de ce grand siècle de progrès.

Quoiqu'on en dise, on ne peut ignorer les droits des parents, car de par la nature ils ont les premiers droits en la matière. C'est à eux de dire dans quelles écoles seront élevés leurs enfants, et le choix de l'école n'appartient pas à l'Etat. L'Etat n'a pas plus ce droit qu'il n'a celui d'entrer dans les foyers pour prescrire aux pères de familles la nourriture qu'ils devront donner à leurs enfants. L'âme vaudrait-elle moins que le corps? Mais, pour bon nombre de nos grands hommes de progrès, l'âme, ça n'existe pas.

M. McLean est-il de ceux-là? Nous ne voulons pas l'affirmer, car nous l'ignorons, mais ses idées sont sujettes à caution. Et nous avons le droit d'accepter ses opinions sous bénéfice d'inventaire, car elles semblent venir des Etats-Unis.

Le Cardinal O'Connell, archevêque de Boston, disait ces jours "derniers: "qu'après avoir pris des informations, il en est venu à "la conclusion que plus de cinquante pour cent des distingués pro-"fesseurs dans les collèges américains sont des athées ne croyant pas "à l'existence de Dieu."

Et il ajoutait un peu plus loin:

"Les Etats-Unis sont en train de devenir la plus grande nation "d'infidèles du monde entier."

Si c'est là le progrès qu'on veut infliger au Manitoba, nous disons volontiers: D'un tel progrès, délivrez-nous Seigneur, car c'est la suprême calamité.

Nous reviendrons sur ce sujet, qui est trop important pour être traité en un seul article. Nous voulons faire nos articles courts pour que nos lecteurs n'en soient pas ennuyés. Le problème est vital; c'est de l'étranglement de l'idée religieuse qu'il s'agit: qu'on ne se fasse pas d'illusion.

## Beau Résultat

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française inaugurait le 21 décembre 1914 une campagne de souscriptions en faveur des écoles bilingues de l'Ontario. Elle faisait appel à la générosité des Canadiens français de toutes les provinces. Le patriotisme des nôtres a répondu avec une libéralité au-dessus de tous les éloges. Notre trésorier-général, M. Emile Girard, est heureux de rendre compte au public de l'emploi des sommes que nous avons perçues.

**Recettes**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Souscriptions:** | | | | |
| Pour l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario ........ | | | $52.457.85 | |
| Pour le journal le **Droit** ........ | | | 575.00 | |
| | | | $53,032.85 | |
| Intérêts sur dépôts en banque ........ | | | 308.45 | |
| | | | | $53,341.30 |

**Déboursés**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Souscriptions:** | | | | |
| Remises par le Comité central de l'A. C. J. C. à l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario ........ | | | $31,777.24 | |
| Transmises directement par les souscripteurs à l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario ........ | | | 18,449.63 | |
| Transmises au journal le **Droit** sur demande des souscripteurs ........ | | | 575.00 | |
| | | | $50.801.87 | |
| **Frais généraux et d'organisation:** | | | | |
| Loyer de salles ........ | | $200.00 | | |
| Musiciens ........ | | 40.00 | | |
| Délégations ........ | | 18.65 | | |
| Comité de Saint-Hyacinthe: frais de perception ........ | | 20.00 | | |
| Frais divers d'organisation ........ | | 29.76 | | |
| Impressions ........ | | 723.65 | | |
| Papeterie ........ | | 63.05 | | |
| Location de meubles ........ | | 10.00 | | |
| Dactylographie ........ | | 40.00 | | |
| Frais de poste ........ | | 633.32 | | |
| Téléphones et télégrammes ........ | | 6.10 | | |
| Vérification ........ | | 30.00 | | |
| Salaire:— | | | | |
| M. Armand Saint-Maurice ........ | $537.50 | | | |
| Rémunérations:— | | | | |
| M. H. Fortier ........ | 82.50 | | | |
| M. J. Durand ........ | 62.50 | | | |
| M. O. Tremblay ........ | 15.00 | | | |
| M. W. Desrosiers ........ | 15.00 | | | |
| M. H. Soly ........ | 12.40 | | | |
| | | $724.90 | | |
| | | | $ 2,539.43 | |
| | | | | $53,341.30 |

(Signé) **Emile Girard,**
Trésorier général.

Nous avons examiné et vérifié le livre de caisse et les autres documents à nous remis par le trésorier de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, M. Emile Girard, et certifions que l'état ci-haut est conforme à ce livre et aux autres documents fournis.

Tous les déboursés sont justifiés par des chèques et des pièces de caisse.

(Signé) L.-A. Hurtubise,
Victor Pelletier,
Vérificateurs.

Montréal, ce 25 janvier 1917.

• • •

Une période d'apaisement semble s'ouvrir pour ceux qui se sont courageusement défendus; aussi nous abstiendrons-nous, pour ne pas attiser le feu des passions, de faire le moindre commentaire sur la situation bilingue dans la province voisine.

Il nous reste cependant un devoir à remplir envers tous ceux qui ne sont pas demeurés indifférents à l'appel que nous faisions en faveur de nos frères de l'Ontario: c'est celui que commande la reconnaissance. A tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de ce mouvement patriotique, qu'ils nous aient aidés de leurs encouragements, de leur influence ou de leurs deniers, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude. A tous nous adressons de chaleureux remerciements.

(Signé) **G.-H. Baril, M.D.**
Président général de l'A. C. J. C.

• • •

Ottawa, 18 janvier 1917.

Reçu de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne la somme de cinquante mille deux cent vingt-six piastres et 87 sous, provenant de la souscription commencée le 21 décembre 1914 en faveur des écoles bilingues d'Ontario.

(Signé) **L'Association C.-F. d'Education d'Ontario.**
Par Alex. Grenon,
$50,226.87 Secrétaire.

## A nos Abonnés

Souffrez que nous parlions un peu finances; ce ne sera pas long.

La hausse du papier et de tout ce qui entre dans la composition d'un journal a forcé nos directeurs à donner un coup de pouce à l'abonnement. D'une piastre l'abonnement est passé à une piastre et demie. C'est encore meilleur marché que la plupart des journaux hebdomadaires à huit pages.

Le changement de prix n'entre en vigueur que le premier mars prochain.

Regardez un peu la petite bande jaune qui se trouve à la première page de votre journal. Y voyez-vous: **M. X 5-16?**

—Oui.

—Empressez-vous de découper la bande jaune; jusqu'au premier de mars vous pouvez la faire changer moyennant une piastre, comme suit: **M. X 5-17,** et moyennant deux pastres comme suit: **M. X 5-18.**

Nous espérons que tous nos abonnés de 1916 voudront gagner 50 sous sur leur abonnement en payant avant le premier mars. D'ailleurs, pour dire toute la vérité, toutes les bandes jaunes qui portent 16 sont en retard, car nous sommes en 1917, et il est de règle dans le journalisme que l'abonnement est payable d'avance.

Et, si nos aimabls abonnés veulent gagner une piastre en payant pour deux années, qu'ils ne se gênent guère, ils sont bienvenus. Le temps est dur: une piastre maintenant vous vaudra $1.50 dans un an. Si cela fait l'affaire de nos abonnée, nous y trouvons aussi notre compte.

N'attendez pas à demain pour regarder la petit bande jaune et lui faire subir les transformations qu'elle demande.

Les bons comptes font les bons amis, et nous tenons beaucoup à être en excellents termes avec tous nos abonnés.

## Esprit d'Initiative

Le cas nous vient de Letellier. En avant Letellier, stimulez nos gens sur tous les terrains.

Venons au fait.

Il s'agit de moteurs à essence. Machines dispendieuses, dites-vous; et fort délicates, ajoutons-nous. Plusieurs y ont perdu déjà des centaines de piastres qu'ils auraient pu économiser avec un once de prévoyance et quelques heures d'étude.

L'International Harvester Co. a fait donner ces jours derniers un petit cours très pratique sur la manière de prendre soin de ces coûteuses machines. Letellier avait deux délégués. Combien ont des machines à essence qui n'ont pas daigné se déranger. La conséquence sera peut-être une perte de plusieurs centaines de piastres l'été prochain.

Sachons prendre soin de ce qui est à nous; c'est encore le plus sûr moyen d'arriver à l'aisance: il ne sert de rien de mettre de l'eau dans un vaisseau troué, c'est peine perdue.

Ne perdons pas une occasion de nous mettre bien au courant des choses de l'agriculture. Soyons en tête et non en queue de nos concitoyens du Manitoba sous ce rapport. Ce sera la meilleure manière de prouver notre patriotisme et de nous faire respecter.

## AU PARLEMENT PROVINCIAL

### Mardi, le 6 février

La Législature discute aujourd'hui le projet dit Recall Bill, de M. Dixon, député de Winnipeg-Centre. On sait que M. Dixon a été ces derniers temps violemment pris à partie par l'Association des Vétérans. Cette association d'anciens soldats, vétérans du mouvement Riel, de la guerre du Soudan, de la guerre sud-africaine, même de la guerre actuelle, veut la tête du député actuel de Winnipeg-Centre. Elle n'a aucun moyen légal de l'obtenir. M. Dixon qui, il faut le reconnaître, a une forte dose de courage, lui en offre un; c'est le droit de l'obliger à subir une nouvelle élection si vingt-cinq pour cent des électeurs dûment inscrits aux dernières listes électorales, le demandent. Mais... cette loi qui coûterait peut-être cher à M. Dixon, vaudrait aussi pour les autres députés. Et alors.... on lui a fait grise mine, tant grise mine que M. Dixon n'a eu l'appui que de quatre collègues: MM. Rigg, Dumas, Talbot et Ferley. Malheureux, car c'eut été fort drôle que de voir vivre nos députés avec cette épée de Damoclès audessus de leur tête.

Ce point réglé, la bataille reprend entre la droite et la gauche. Et toujours pour le même motif. L'opposition veut des renseignements concernant les derniers procès politiques. Le gouvernement donne des explications et des détails, mais cela ne satisfait pas la droite. Et le débat se poursuit acrimonieux, acerbe et émaillé d'insinuations et de menaces. Mais ni l'opposition ni le gouvernement ne veulent en démordre. Nous voulons tout savoir, disent les conservateurs. Que craignez-vous? Qu'avez-vous à cacher? La vérité vous fait-elle peur? Non, répond-on à droite. Mais l'intérêt public commande le secret quant à certains détails de l'administration interne de la justice. Et comme l'opposition insiste, refuse de se déclarer satisfaite des renseignements donnés, le gouvernement fait appel à ses partisans qui déclarent hors d'ordre la demande de l'opposition.

### Mercredi, le 7 février

L'honorable Edward Brown soumet à la chambre son projet de crédits ruraux. Il est voté en première lecture. Puis M. A.-D. Ross, député de St-Clements, se fend d'un discours en faveur d'un chemin de fer de East Selkirk à Fort Alexandre. Ce projet n'est, prétendent ses adversaires, que le retour à la vie du fameux projet de la Central Canada and Power Company. Déjà on lui promet une chaude réception. L'ajournement du débat a été proposé par le chef de l'opposition. Au nombre de ceux qui batailleront contre ce projet, on mentionne M. Talbot, M. Rigg, M. Dixon. Après quelques passes d'armes entre le ministre des travaux publics et M. Aimé Bénard, la chambre s'ajourne.

### Jeudi, le 8 février

La chambre discute le projet de M. Ross. Ce bloc enfariné ne dit rien de bon à M. Talbot. Il est vicié dans son principe même. Le voter c'est créer un concurrent à la ville de Winnipeg dans la dispensation de l'énergie électrique et nuire gravement aux intérêts du Greater Winnipeg Water District. M. Talbot recommande à l'Union des Municipalités de combattre ce projet, qui rejette l'autorité de la Commission des Utilités Publiques. M. Talbot nargue M. Ross de son subit intérêt pour les Canadiens français. Le député de LaVérendrye étudie le projet sous tous ses aspects et démontre clairement qu'il est plus contraire à l'intérêt public, au bien de la province, même plus dangereux, que l'ancien projet dont il est la résurrection. Au milieu des applaudissements, il propos le renvoi à six mois. M. Rigg n'est pas plus que M. Talbot enthousiasmé de ce projet. Il y a là anguille sous roche. M. Rigg s'étonne que le parti libéral puisse donner son appui à pareil projet. Nulle loi ne saurait être plus contre les intérêts bien compris du public. Qu'est-ce sinon donner à quelques individus les ressources naturelles d'une partie de la province afin de leur permettre de s'enrichir aux dépens du peuple? M. Dixon ne voit que du mal dans ce projet. C'est aussi l'opinion de M. Morrison, député de Rupert. M. Wilton, Assiniboia, ne sait trop que penser du projet. S'il est réellement ce que l'opposition le prétend être, il votera contre. Le premier ministre ne croit pas le projet si mauvais. D'ailleurs ceux qui le combattent pourront faire leur preuve en comité. Le gouvernement n'a pas donné son approbation à ce projet et n'a point promis de subsides. Qu'on permette l'adoption en seconde lecture de ce projet. Il sera temps de l'étrangler en comité. Si le bien de la province le commande, le premier ministre promet de donner son concours à l'étranglement. Sur ces assurances du premier ministre, M. Talbot retire sa motion de renvoi à six mois.

Le projet d'épreuve littéraire pour les candidats aux honneurs municipaux a été ajourné. M. Ferley, Rigg, Talbot, Hamelin, Parent et Dumas ont déjà annoncé leur opposition à ce projet. M. Dumas l'a énergiquement appelé un outrage à la population française.

### Vendredi, le 9 février

Les paiements faits par le gouvernement aux différents avocats employés dans les procès politiques fournissent de nouveau matière à un acrimonieux débat. M. Hamelin n'est pas satisfait des renseignements donnés par le procureur-général. Ces paiements, selon M. Hamelin, auraient été faits illégalement. D'acerbes échanges de paroles ont lieu entre MM. Hamelin, Parent, Bénard et les honorables Hudson et Johnson. Tout fait prévoir que cette question reviendra plus tard sur le tapis.

L'honorable Armstrong abandonne son projet obligeant les candidats aux honneurs municipaux à démontrer devant l'officier rapporteur leur connaissance de l'anglais.

### AGENCE CONSULAIRE DE FRANCE

"Les maisons canadiennes qui désireraient remplacer, par des produits français, les articles austro-allemands, soit actuellement, soit après la guerre, peuvent s'adresser à l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feyneau, à Paris, qui les mettra **sans frais**, en rapport avec les fabricants et producteurs. Indiquer les articles demandés avec précision.

Les Agents ,honorables et sérieux, fournissant de bonnes références, et voulant représenter, sur le marché canadien, des marques et produits français, peuvent également **s'adresser sans frais à l'Office national du Commerce Extérieur.**"

# LE COIN DES DAMES

ELLE était vieille, si vieille, la chère maison!... Son extérieur délâbré et sans couleur disait au passant qu'elle était d'un autre âge. A l'intérieur on lisait sa vétusté sur les parquets aux planches désunies, sur les cloisons recouvertes de vieux papier et où pendaient les portraits d'ancêtres et quelques tableaux jaunis par le temps...

Les portes, aux pentures rouillées, n'étaient plus guère solides, et par les fenêtres mal jointes, le vent pénétrait fort et froid.

Le toit craquait sous les rafales, et l'on aurait dit qu'il se dansait là-dessus des sarabandes infernales: les tout-petits croyaient au croquemitaine qui venait leur faire peur la nuit, quand ils n'avaient pas été sages... Autant de raisons pour chercher ailleurs un autre gîte.

L'aïeul, en essayant de se soumettre à cette perspective, avait beau se dire qu'il jouirait du confort souhaité des siens, dans une autre demeure, bien solide et bien fermée, il souffrait beaucoup! C'est ici qu'il se sentait à l'aise, lui, et pour y avoir vécu toujours, le pauvre vieux! il croyait la maison inaccessible à l'atteinte des ans, ainsi que sa belle âme.

Assis au coin du feu, il songeait!

Dans sa mémoire se tissait à nouveau toute la trame de sa vie, et il lui semblait qu'en s'en allant, celle-ci s'en irait aussi!

Ayant vu le jour dans ces murs, il y avait fait ses premiers pas, soutenu par un père et une mère dont il se rappelait les caresses...

Il y avait pris ses ébats d'enfant joyeux et tapageur, et la maison retentissait sous ces cris qu'elle avait l'air d'approuver, pareille à une grand'mère indulgente...

Il s'était accoutumé au passage familier qu'il avait, là, sous ses yeux... Près de ce feu, auquel il présentait ses membres engourdis, il avait grandi, vécu, fort de ses espérances en l'avenir, le coeur battant de nobles enthousiasmes, et bien souvent chargé aussi d'épreuves accablantes... Mais que lui importait tout cela maintenant! Dans cette profonde rêverie, dans cette survivance des années écoulées, joies et douleurs revêtaient la même douceur dans l'âme de ce vieillard dont la vie s'identifiait avec sa maison...

Et un sombre chagrin l'oppressait! Laisser tout cela! pour lui, c'était le suprême sacrifice que Dieu pouvait lui demander avant de lui faire entrevoir son paradis...

Un jour, les meubles passèrent le seuil usé, les fenêtres à petits carreaux se dépouillèrent de leurs blancs rideaux... les murs se dénudèrent: il ne resta plus rien ni personne... si ce n'est peut-être les âmes de ceux qui avaient habité là, si longtemps et qui doivent venir quelquefois visiter la vieille maison.

L'aïeul, pourtant, dans l'adieu empreint d'une tristesse indicible qu'il lui adressa, gardait l'espoir de la revoir.

C'est ainsi que vous pouvez le voir, très vieux et le dos courbé, braver le froid qui mord et les vents furieux, pour aller déposer sur le "perron de la maison" le poids de ses souvenirs.

Il fait le tour de l'habitation avec amour, et il la touche avec vénération, puis, soupirant, il retourne dans son nouveau chez lui, où il est tout dépaysé, le dos plus courbé, et la démarche moins sûre, mais les yeux en haut.

Demain il y reviendra encore, et tous les jours, jusqu'à ce qu'il fasse lui-même partie des âmes qui l'ont précédé, et qui vont rôder la nuit autour du vieux logis.

JACQUELINE DES ERABLES.

5 février 1917.

---

ON peut dire que la maternité est la mission première de la femme. C'est la main du Créateur qui a placé au fond de son coeur cet amour maternel. Elle nait avec l'instinct d'une mère et son âme se porte vers cette destinée avec tout le dévouement dont elle est capable.

Si Dieu n'a pas donné d'enfants à quelques familles, c'est qu'Il veut que les pauvres orphelins, les petits abandonnés de ce monde, trouvent un asile pour abriter leur faiblesse. Il désire que cette femme qui n'a pas eu l'honneur d'être mère, mais qui en a tous les sentiments et toutes les aptitudes, remplisse la mission sublime de la maternité; qu'elle conduise avec les guides de la douceur de la compassion cette frêle créature qui ne demande qu'à se laisser aimer.

**Adopter** un enfant, c'est un pas sérieux... Cela veut dire: sacrifice de liberté, surcroît d'ouvrage, inquiétudes, soucis, etc., etc. Mais, songez donc à nos grand'mères dans ces premières années de la colonie; quand une femme mourrait et laissait une jeune famille, vite, on se disputait le choix des petits, et pas un seul restait sans amour, sans logis. Ces femmes admirables qui avaient quelquefois une dizaine d'enfants trouvaient encore au fond de leur coeur assez d'amour maternel pour en élever d'autres. Heureusement, cet esprit de dévouement n'est pas tout à fait disparu, et on voit de nos jours des jeunes femmes héroïques dans leur charité, adopter un enfant, et au bout d'un an ou deux, aller en chercher un autre.

Le coeur de la mère adoptive se gonfle d'affetion pour ce petit être blanc et rose. A force de le contempler, de le soigner, de le caresser, elle oublie qu'il n'est pas sien et elle se fâche si on ose lui dire qu'il ne lui appartient pas. Une source de tendresse refoulée, cachée au fond de ce coeur surgit avec force et enveloppe ce petit enfant qui sourit délicieusement à celle qu'il croit sa mère parce qu'elle en a tout le dévouement.

"Si j'adoptais un enfant, me disait ces jours derniers une jeune femme, je le prendrais petit, bien petit, n'ayant que quelques semaines d'existence, afin que ses premiers sourires, ses premières caresses soient à moi."

Combien de foyers, hélas! qui n'entendent jamais le gazouillement des voix d'enfants, le piétinement des petits pieds. La maison sans enfants est comme un jardin sans fleurs, elle est morne, elle est triste. L'enfant, dans la demeure, c'est le rayon de soleil qui en dore tous les coins. La femme, avec toute sa logique, avec sa parole la plus persuasive, ne réussira pas à dérider le front sombre du mari, mais le sourire de l'enfant, son petit langage plein de tendresse, chassera bien vite le voile de soucis répandu sur la physionomie de celui qui gagne le pain de la famille.

O vous qui adoptez un enfant, votre dévouement est plein de grandeur, votre générosité est admirable. Ce petit que vous faites "vôtre" est une âme que vous présentez à Dieu, c'est un élu à former pour l'autre vie. La maternité vraie donne la vie du corps, mais la maternité du coeur, celle du dévouement, conserve la vie de l'âme.

GERTRUDE.

---

### L'ENFANT

Lorsque l'enfant parait, le cercle de la famille
Applaudit à grands cris: son doux regard qui brille
Fait briller tous les yeux
Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être
Se dérident soudain à voir l'enfant paraitre
Innocent et joyeux.

Il est si beau, l'enfant avec son doux sourire
Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire
Ses pleurs vite apaisés
Laissant errer sa vue étonnée et ravie
Offrant de toutes parts sa jeune âme à la vie
Et sa bouche aux baisers!

Seigneur! préservez-moi, préservez ceux que j'aime,
Frères, parents, amis et les ennemis même
Dans le mal triomphant,
De jamais voir, Seigneur, l'été sans fleurs vermeilles
La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
La maison sans enfants.

Victor Hugo.

### DE LA MODE

Tout passe et on se fatigue de tout. Au début de la guerre, une seule robe avait du succès, celle d'infirmière. Peu à peu, on s'en lassa, et maintenant les étoffes riches, les soies aux rayons lumineux font le bonheur de celles qui ont le moyen de contenter leurs mille fantaisies. Elles vous diront, si elles devinent un reproche dans votre regard: "Mais ne faut-il pas faire vivre les petites ouvrières."

Même, pour celles qui ne désirent pas de toilettes somptueuses, il est permis d'admirer et en parcourant le 2me et le 4me étage du grand magasin "Eaton", vous y trouverez étalé les tissus les plus variés, en même temps que les plus riches.

Parmi les tissus nouvellement lancés sur le marché américain, le "Khaki Kool" a trouvé son chemin dans ce grand établissement qui possède le plus bel étalage de ce tissu dans tout le Canada. Une visite, ne fut-ce que par curiosité, sera amplement récompensée. Le "Khaki Kool" est un crêpe de soie pesant. On le remarque en dessin uni ou avec des pastilles frappantes.

Le dernier cri de la mode est la jupe de robe, le chapeau, le parasol et le sac à main en ce tissu merveilleux. On peut aussi admirer les nouveaux crêpes Georgette indestructibles dont on se sert pour robes du soir et blouses d'a- ou ornés de motifs métalliques. Il y a aussi le satin métallique de différentes couleurs.

Parmi les soies moins dispendieuses, il y a le taffetas à rayures à effet de sport. Remarqué un très joli, blanc-huître avec rayures taupe et pêche. La faille à larges damiers est aussi très recherchée. Cette soie vient de Lyons et tout ce qui est français dans le monde de la mode veut dire "goût et durabilité".

### A LA MAISON

Maintenant que le mauvais temps force plusieurs de nous à garder la maison, la broderie et le crochet sont deux occupations qui joignent l'utile à l'agréable.

Les robes qui se portent maintenant sont sombres comme nuances. Pourquoi ne pas employer nos moments libres à enjoliver de broderies aux riantes couleurs ces robes qui ne demandent qu'à être adoucies d'un ton plus gai. Cet été, on verra beaucoup de robes de lingerie décorées de broderies à la main. Les broderies à coton mercerisé sont les plus employées pour les robes lavables. Les dessins en sont très simples et ne demandent qu'un peu de patience dans leur exécution. Le point de tige, le plumetis et le point de chaînette sont les points les plus usités. Pour le plumetis si on désire un gros relief, il faut bourrer fortement le dessin.

• • •

Le genre Cluny est ce qu'il y a de plus nouveau pour le crochet. Un milieu de table orné de motifs au crochet genre Cluny est très simple à exécuter et ne demande pas beaucoup de temps.

### RECETTES

**Gâteau sans oeufs**

Ingrédients: ½ tasse de sucre brun; ½ tasse de graisse; ½ tasse de chocolat râpé; ½ tasse d'eau bouillante; 1 cuillerée à thé de soda à pâte dissoute dans une demi tasse de lait sur; 1¾ de farine; ½ tasse de farine de blé d'Inde (Corn starch); ½ cuillerée à thé de poudre à pâte; ½ cuillerée à thé de clou de girofle.

Préparation: Défaites en crème le beurre et le sucre. Faites dissoudre le chocolat dans l'eau bouillante et le soda à pâte dans le lait et ajoutez au beurre et au sucre. Sassez la poudre à pâte et les farines ensemble et ajoutez à la première partie.

**Tomates en gelée**

Ingrédient: 1 boîte de tomates; 1 enveloppe de gélatine; 1 capsule d'épices; sel et poivre; gros comme un oeuf de beurre; 1 cuillerée à soupe de sucre.

Préparation: Faites dissoudre la gélatine dans un peu d'eau froide pendant trois minutes. Ajoutez les tomates, le sucre, le beurre, le poivre et le sel, et faites bouillir cinq minutes. Quand cette gelée est prise, servez sur des feuilles de laitue.

• • •

**Huitres à la crème**

Ingrédients: 2 tasses d'huitres; 1 cuillerée à soupe de beurre; 3 jaunes d'oeufs; ½ tasse de crème; sel et poivre au goût.

Préparation: Coulez et ôtez les morceaux d'écailles des huîtres. Faites fondre le beurre, ajoutez le sel, le poivre et les huîtres, et laissez cuire tranquillement pendant cinq minutes. Battez les jaunes d'oeufs, ajoutez la crème et versez sur les huîtres, aussitôt que c'est en crème servez avec du pain rôti.

### LES SERVICES QUE "L'OIGNON" PEUT RENDRE A LA MENAGERE

L'oignon est non seulement un aliment, un condiment, mais il peut devenir pour la ménagère qui sait l'utiliser un remède et un remède très efficace.

L'oignon, comme l'ail, exerce une action marquée sur la digestion de l'estomac, dont il augmente les sécrétions; il exerce aussi sur les voies digestives en général, une action des plus puissantes en détruisant certains microbes. De ce fait, en excitant l'estomac et en aseptisant les voies digestives, l'oignon permet donc de digérer certains aliments autrement mal supportés.

Grâce à ses propriétés adoucissantes et expectorantes, l'oignon est un agent précieux, au dire des médecins, dans l'asthme, le catarrhe, les rhumes de poitrines, et en général dans toutes les affections des voies respiratoires. Voici une bonne recette contre le rhume de poitrine.

Couper des oignons en rondelles, les saupoudrer de sucre, les couvrir, mettre au réchaud à une chaleur douce. Le jus de l'oignon et le sucre se mêlant, il en résulte un sirop excellent. On peut aromatiser avec quelques gouttes d'essence de menthe.

Une préparation bien usitée encore, c'est la tisane, obtenue en faisant bouillir, dans du lait ou de l'eau, de gros oignons blancs, cuits à l'avance sous la cendre. Cette tisane se prend sucrée à raison d'un grand verre, plusieurs fois dans la journée. L'emploi de cette tisane a produit de bons effets contre la coqueluche; la même tisane est encore bonne à prendre lorsque les reins ne fonctionnent pas.

Quand on a à parler longtemps ou à chanter, rien ne garde si bien la voix que de manger un oignon cru quelques heures auparavant. On peut faire disparaître l'odeur désagréable que l'oignon donne à l'haleine en mâchant ou des fèves crues, ou quelques clous de girofle, ou quelques feuilles de thé ou de persil, ou encore en buvant une tasse de café noir.

L'oignon renferme une huile volatile à saveur chaude et piquante. C'est à la présence de cette huile sulfurée que l'oignon doit ses propriétés rubéfiantes et vésicantes, c'est-à-dire qu'il agit à peu près comme la moutarde ou un rigollot. Cuit sous la cendre l'oignon est souvent employé pour hâter la maturation des abcès, des clous et des panaris. Appliqué sous forme de cataplasme, l'oignon peut encore faire tomber les verrues, les durillons et les cors. Des cataplasmes crus, placés sur le front, calment souvent la migraine et les maux de tête nerveux.

Plié et cuit avec du saindoux, notre fameux légume qui contient du souffre, forme encore une excellente pommade contre la gale. Ce n'est pas tout, le suc de l'oignon, cuit avec de la graisse de volaille, donne un onguent magnifique contre les engelures, les crevasses des mains et les écorchures des pieds.

L'oignon est aussi un bon vermifuge. On le fait bouillir dans de l'eau et on donne cette eau à boire aux enfants souffrant de vers intestinaux.

Le jus d'oignon, introduit dans l'oreille, au moyen d'un tampon d'ouate, dissipe les bourdonnements appliqué matin et soir sur la figure, il fait disparaître les taches de rousseur. J'ai peur en écrivant cela, que quelques jeunes filles, amateurs de belle peau, apparaissent un jour avec un masque de tranches d'oignon!

La ménagère ne se doute peut-être pas qu'à l'aide de l'oignon, elle peut encore nettoyer de nombreux objets et pourtant, c'est bien vrai. Ce que la maîtresse de maison sait bien, c'est la facilité avec laquelle les mains laissent les traces douteuses sur les portes peintes en blanc ou en gris clair. Lorsque ces boiseries ont été maculées, que la ménagère ne s'alarme pas, qu'elle coupe en deux un oignon, qu'elle en frotte doucement les portes tachées, et celles-ci reprendront bientôt leur propreté et leur nuance primitives.

En été, les cadres dorés et les glaces sont souvent maculés par les mouches. Prendre du jus d'oignon, en frotter les objets tachés, cela suffit pour éloigner les mouches qui ne peuvent souffrir l'odeur de l'oignon.

Comme on le voit, l'oignon a tant et tant de qualités, qu'à l'instar de certains remèdes brevetés, il a presque la propriété de guérir tous les maux physiques et..... moraux. Que la ménagère se le rappelle bien et qu'à l'occasion, elle sache tirer parti du précieux légume qu'est l'oignon.

Ecole Normale,
Saint-Pascal, 2 janvier 1917.

### SIMPLE POLITESSE

—"Monsieur, vous êtes un impoli!"...

Je me retournai tout d'une pièce:

—"Répétez un peu?..." Les poings me dansaient au bout des bras; j'étais hors de mes gonds.

L'autre se tut et s'esquiva sans mot dire au travers de la foule.

On m'aurait dit: "Vous êtes un maladroit!" j'aurais haussé les épaules.

On m'aurait dit: "Vous êtes un saltimbanque!" j'aurais souri.

On m'aurait dit: "Vous êtes un chenapan!" j'aurais songé: "Mais est-il fou, cet homme?"...

Mais: "Vous êtes un impoli!" Halte-là! Cela ne s'avale pas comme ça!

Oui, l'homme est ainsi fait: pour tout l'or du monde il ne voudrait pas passer pour un impoli.

Et il est ainsi fait, hélas! qu'il est parfois d'une inconséquence monstrueuse, monumentale...

Expliquons-nous. C'est dimanche. Je suis catholique, je vais à la messe. Qu'est-ce que la messe? C'est un rendez-vous, c'est une invitation que Dieu me donne chaque semaine à son banquet divin, à son festin mystique. Si l'un de mes amis m'invitait à dîner, arriverais-je un quart d'heure, vingt minutes en retard, en plein repas? Dieu est un ami tout aussi digne de respect, je suppose? Et son banquet sacré vaut bien tous les banquets imaginables? Admettons que mon ami Jean-Pierre ne se formalise pas outre mesure de ce que — pour une fois — je sois tombé chez lui entre le poulet et la tarte.

Mais s'il en était ainsi à chaque invitation?

Et si l'invitation avait lieu tous les dimanches?

J'aurais, certes, droit à un fameux diplôme... d'impolitesse..

• • •

Vous avez invité l'autre jour, un ami. Aux beaux trois-quarts du dîner, l'air ennuyé, dégoûté, il se lève, vous tire un fantôme de révérence, agrippe chapeau et paletot, et dégringole dans la rue... Lui aussi mérite un diplôme?...

—Mais vous vous rendez, le dimanche suivant, à la messe paroissiale. L'office n'en est pas aux trois-quarts que, vous levant, vous virez le dos et enfilez l'allée.

Pensez-vous l'emporter beaucoup, en beinséance, sur votre invité de l'autre jour? Ou croyez-vous que l'impolitesse soit de mise au service de Dieu?

• • •

La messe est l'acte de religion le plus important et le plus auguste. Des saints ont vu des milliers d'anges y assister, prosternés dans le respect et l'adoration. Telle devrait aussi être notre attitude à nous, pauvres humains. Mais notre faiblesse ne nous le permet pas.

Sachons du moins conserver le strict nécessaire. La liturgie requiert qu'on s'agenouille **dès le Sanctus**. Aurons-nous — à moins d'infirmité notable — le triste courage de refuser cette marque de vénération au Dieu qui, pour nous, s'anéantit sur l'autel?

Et ce ne sera encore là — remarquons-le — qu'**un minimum**, le minimum que, par la bouche de l'**Eglise**, notre Dieu exige de ses enfants.

### LES DEPORTATIONS DES BELGES

**Les Allemands continuent à Bruxelles de déporter les jeunes gens par centaines.**

La Haye, via Londres, 30. — Les déportations des Belges en état de travailler, continuent, mais sur une échelle moins grande, d'après une information reçue de source autorisée. On dit qu'actuellement la moyenne des déportations des ouvriers bruxellois est de 350 par jour.

Dans certaines provinces, les Belges ont adopté une méthode de résistance passive, pour échapper à la déportation. Cette méthode consiste à ne pas se rendre eux-mêmes à l'endroit désigné, pour y subir leur examen.

Plusieurs se cachent pour échapper à la chasse que leur font alors les patrouilles allemandes.

# Pour Lire au Foyer le Dimanche

## L'ENSEIGNEMENT D'ETAT

**Conférence donnée sous les auspices de "L'Union Canadienne" le 11 février, par le R. P. Joseph Blain, s.j., professeur au collège de Saint-Boniface**

**Famille — Etat**

Il existe sur la terre, par institution divine et naturelle, une société antérieure à l'Etat; c'est la famille. Son but premier et principal est la procréation des enfants, la propagation normale du genre humain.

L'union des familles entre elles forme la société civile, l'Etat. Son but est de protéger les droits de l'homme et d'aider le développement complet de ses facultés dans l'ordre matériel, intellectuel et moral.

La famille donne à l'homme la vie, l'Etat lui fournit son équipement normal. L'Etat est plus riche, plus puissant, mais la famille est plus nécessaire, plus vénérable.

L'Etat ne donne pas la vie à l'homme. Il n'entre pas dans ses attributions de procréer la population. Mais c'est son droit, c'est son devoir de protéger la famille. Il en est le protecteur d'office. Il la prend telle qu'elle a été instituée par l'Auteur de la nature et doit la conserver inviolablement dans son essence. Car, sa protection n'est pas celle d'un maître absolu sur sa propriété, mais plutôt celle d'un mandataire sur le dépôt qui lui est confié. Ainsi le général d'armée protège son roi sans avoir d'autorité sur lui. L'Etat n'a aucun pouvoir de changer la constitution organique de la famille; l'unité, la perpétuité du mariage sont pour lui des choses sacrées et intangibles comme aussi l'autorité du père sur les enfants. Si l'Etat, abusant de sa force, violait l'enceinte familiale pour y aller ravir l'enfant à la tutelle du père, ou la femme à la société de son mari, — que n'a-t-on pas osé? — il travaillerait à sa propre ruine en détruisant la cellule qui constitue sa structure organique.

La nature veut que l'homme se propage, mais non pas en dehors du mariage. La raison, l'expérience démontre amplement que si la source sacrée de la vie humaine n'est pas canalisée entre les rives infranchissables du mariage, elle dévaste le monde et finit par se corrompre et se dessécher.

La famille est une société nécessaire à l'existence du genre humain, comme l'Etat est nécessaire à sa prospérité matérielle. L'une a pour but l'être et l'autre le bien-être de l'humanité. En ordre de dignité les droits généraux de la famille comme société viennent donc avant ceux de l'Etat.

**A qui l'éducation?**

Et d'abord à qui appartient l'enfant? — Aux parents sans doute. — Certains auteurs ont voulu que l'enfant appartienne à l'Etat; mais, à part les socialistes radicaux, cette erreur n'a plus d'adeptes aujourd'hui. La fausseté en saute aux yeux de quiconque n'est pas dépourvu de bon sens.

**De droit naturel l'éducation est aux parents**

Ceci étant donné, il est facile d'établir les droits en matière d'éducation.

A la société naturelle, dont le but est d'engendrer l'enfant, appartient aussi le droit et incombe le devoir de l'engendrer complètement, de développer ses facultés, en un mot de l'élever. C'est donc aux parents, unis en société naturelle par le contrat conjugal, que l'éducation appartient. A ceux qui ont mis au berceau le nouveau-né, incombe le devoir de prendre soin de cet être si longtemps faible et dépendant, jusqu'à ce qu'il puisse se suffire à lui-même. Le monde animal symbolise d'une manière touchante cette obligation morale des parents envers leurs enfants. Les petits oiseaux restant au nid et reçoivent la becquée jusqu'à ce qu'un jour, possédant au complet les facultés de leur espèce, ils s'élancent dans les airs pour chercher eux-mêmes leur pâture. Ainsi l'enfant doit rester sous la protection de ses parents jusqu'à ce qu'il puisse, non seulement exercer les actes de la vie animale, mais aussi ceux de la vie raisonnable; jusqu'à ce qu'il puisse penser et vouloir par lui-même et, prenant sa volée vers la fin dernière de l'homme, remplir ici-bas le rôle assigné par le Créateur.

Songez-y bien; cette oeuvre de l'éducation humaine ne s'opère pas toute seule. Il ne suffit pas de laisser grandir l'enfant pour qu'il soit bien élevé. L'enfant n'est pas porté à chercher avant tout le bien de la nature raisonnable. La jouissance sensible l'attire et la nature animale l'emporte; il lui faut donc se faire violence pour vouloir le bien intellectuel et moral. Il a besoin d'une aide pour réagir contre les attraits de la nature inférieure. Les parents l'y aideront en exerçant sur lui leur influence, en employant la coercition morale et physique pour plier sa nature rebelle. Ils tiennent pour cela de Dieu une autorité qu'ils ne peuvent abdiquer. L'enfant appartient au père, mais bien plus rigoureusement que sa terre ou sa maison. Il peut, s'il le veut, donner ou vendre ces propriétés matérielles, et quoiqu'il leur arrive ensuite, il n'en est plus responsable. Mais jamais il ne dégagera sa responsabilité envers son enfant. C'est toujours lui qui sera loué ou blâmé avec justice, suivant la bonne ou la mauvaise éducation de sa progéniture. Il en répondra devant l'humanité et son Auteur. Le droit naturel astreint, au nom de l'humanité, et pas seulement au nom de la patrie, le père de famille à conserver la vie à son enfant et à lui donner son plein développement. Nous avons dans l'histoire des exemples d'une intervention fautive de l'Etat. Ainsi quelquefois un gouvernement décréta la mort des enfants qu'il jugeait inutiles au service de l'Etat actuel de la patrie, au risque de frustrer ainsi les intérêts plus universels de l'humanité.

Les magistrats de Sparte enjoignaient au père d'exposer sur le mont Taygète, pour l'y laisser périr, un enfant mal conformé, sous le prétexte que, ne pouvant devenir bon soldat, il serait inutile à la patrie guerrière.

Le père de famille a des devoirs plus impérieux que ceux imposés par l'Etat. Il est homme avant d'être citoyen. Il relève de l'humanité et de son Auteur avant de dépendre de sa patrie. Un instinct gravé dans son coeur, d'accord avec la loi innée imprimée dans son intelligence, lui persuade qu'il peut résister à l'Etat infanticide et que son enfant pourrait bien après tout n'être pas totalement inutile à l'humanité. Se dressant dans sa grandeur morale le père, le propagateur de la vie humaine, peut dire à l'Etat: "Je récuse ton jugement et j'en appelle à l'humanité que je représente, à l'Auteur premier de la vie."

Quelle compétence l'Etat possède-t-il pour se prononcer sur l'inutilité générale et absolue d'une personne humaine? — Est-il le maître indépendant de l'humanité? — En est-il l'auteur? — Lui a-t-il prescrit sa fin? — Si pareille puissance lui est déléguée, qu'il produise ses lettres de créance.— Il n'en a pas. — Dès lors, quelles erreurs lamentables il peut commettre dans ses illégitimes jugements de vie ou de mort!

Un enfant naît en Angleterre, si faible, si délicat, qu'il ne peut partager les jeux athlétiques de ses condisciples. Retiré à l'écart il vaque à des exercices moins violents. Devenu jeune homme il va un jour s'acheter un prisme et fait le premier l'analyse de la lumière; ensuite il pèse la terre, découvre la gravitation universelle, devient Newton, le plus grand homme de science de son pays et peut-être du monde entier. Le grand Newton, à sa naissance, était si petit qu'il eût pu être logé dans une mesure d'une chopine. Né à Sparte il eût été exposé sur le mont Taygète pour y mourir, étant jugé incapable de jamais porter l'épée grecque.

Le coeur du père comprend mieux les ressources possibles de son enfant et l'intérêt général de l'humanité. Dans l'ordre naturel le père est donc bien l'éducateur en chef de ses enfants. L'Etat peut intervenir seulement dans certains cas accidentels et suppléer le défaut des parents négligents.

**De droit surnaturel l'éducation est aux parents et à l'Eglise**

Dans l'ordre surnaturel les positions sont encore plus nettes et plus tranchées dans le même sens. Le genre humain tout entier est bien dans l'ordre surnaturel; il y a toujours été et il y sera toujours. Destiné à une fin au-dessus de sa nature l'homme fut muni de moyens surnaturels pour y atteindre efficacement.

L'ordre purement naturel n'a jamais existé de droit, un seul instant, sur aucun point du globe. N'oublions pas que dans ces discussions il s'agit de nous, chrétiens du vingtième siècle et membres de l'Eglise catholique. L'enfant naît dans l'ordre surnaturel, et son père doit l'élever dans cette économie de la Providence, le munir des moyens pour arriver à sa fin sublime, lui transmettre le dépôt des vérités révélées que Dieu lui-même est venu apporter au monde. Le père doit donc être l'éducateur de son enfant dans l'ordre surnaturel. Or, l'Eglise est la gardienne officielle de la Révélation. C'est donc sous sa haute direction que le père de famille doit accomplir l'oeuvre doublement sacrée de l'éducation, oeuvre sainte dans sa fin et dans ses moyens. Ce n'est pas seulement un homme, c'est un chrétien qu'il faut former.

L'Etat, société naturelle, n'a pas de droit direct sur la Révélation, ni sur les moyens surnaturels qui conduisent l'homme à sa fin. Il n'a donc pas de droit direct sur l'éducation qui est le développement de l'homme tout entier dans l'état actuel de civilisation chrétienne.

**Faillite de la nature humaine sans révélation surnaturelle**

Jetons maintenant un coup d'oeil sur l'histoire des peuples qui, de fait, n'ont pas joui des lumières de la révélation surnaturelle. L'Etat, dans ces circonstances, n'a pu ni acquérir, ni conserver au genre humain une connaissance suffisante des vérités purement naturelles de la religion. Avant Notre-Seigneur, et en dehors du peuple juif éclairé par la révélation, quel empire, quel état possédait les connaissances suffisantes de Dieu et de la religion pour observer la justice et la moralité? Aucun.

Les plus grands philosophes de l'antiquité, doués d'un génie transcendant, étaient dans l'incertitude sur des vérités fondamentales de la religion naturelle. Leur enseignement, sublime par endroits, était déparé par des principes injustes et immoraux. Ils ne purent ni se faire écouter du peuple, ni le moraliser... Faillite de la philosophie naturelle.

Les plus sages législateurs ont promulgué des lois contraires au droit naturel; ils ont sanctionné la polygamie, l'esclavage, le droit de vie et de mort des parents sur leurs enfants, des maîtres sur leurs esclaves, l'idolâtrie, le culte des vices... Faillite de la législation naturelle.

Le pouvoir de l'Etat sans lumière suffisante était despotique, arbitraire, et succombait souvent, comme César, par suite de ses excès... Faillite du pouvoir civil naturel.

Ces essais infructueux de la nature vers le progrès social et moral ont duré pendant des milliers d'années pour arriver sous Auguste à une corruption générale où le genre humain menaçait de sombrer dans la boue de ses vices. Le génie, la puissance des armes, le pouvoir civil, tout a fait banqueroute... Faillite totale de la nature humaine.

Du haut du ciel Dieu regardant le monde se riait des folies des hommes qui voulaient se passer de lui et quand la corruption devenait trop universelle, il purifiait la terre par le déluge, par le feu ou par des châtiments salutaires. — Enfin, sa bonté l'emporta. Le Fils de Dieu descendit sur la terre pour sauver le monde. Il établit son Eglise. Douze apôtres, hommes de basse extraction, se partagèrent l'univers et le dernier d'entre eux, saint Jean, n'était pas encore couché dans le tombeau que l'étendard de l'évangile flottait sur toutes les plages. La face du monde était changée. L'esclavage fut aboli, le mariage rétabli dans son unité indissoluble, la famille reconstituée, la fraternité des hommes commença à régner.

Les vertus les plus sublimes fleurirent sur la terre. La vie divine infusée dans la société humaine fortifia le génie naturel de l'homme. La civilisation moderne européenne, parce qu'elle était chrétienne, dépassa celle des Egyptiens, des Assyriens, des Assyriens, des Grecs et des Romains comme l'âge mûr dépasse l'enfance. La civilisation chrétienne, en deux mille ans, a atteint une étendue immense sur la surface de la terre; elle est descendue jusqu'aux dernières classes, jusque là réfractaires aux enseignements des philosophes, mais dociles aux lumières de la révélation. La masse des peuples a été relevée de son état d'abjection et sanctifiée. C'est l'oeuvre de Dieu. L'homme est un être essentiellement religieux. L'histoire du monde est celle de l'action divine au milieu des hommes. Elle se divise en deux parties: avant Jésus-Christ; après Jésus-Christ. Ah! vous voulez sauver le monde, le relever, faire son éducation. Il n'y a qu'un Educateur, c'est l'Homme-Dieu, personne à double nature par union hypostatique. Et l'homme ne peut arriver à aucun autre développement qu'à celui d'Homme-Dieu, personne à double nature par adoption divine.

Viser à développer l'homme seul sans développer en même temps cette participation de la vie divine, qui est en nous, est une absurdité et un blasphème, puisque c'est dire à Dieu: "Nous serons mieux sans vous." La nature humaine, dans l'état historique où elle se trouve actuellement, ne peut se suffire à elle-même. Ce composé d'un corps et d'une âme ne peut, sans un secours venu d'en haut, arriver à son développement naturel. Cette affirmation peut paraître paradoxale, mais elle est rigoureusement vraie. L'âme et le corps sont opposés dans leurs tendances, et si vous les laissez à eux-mêmes, le corps finira toujours par faire tomber l'âme dans le bourbier de ses passions animales. Le composé humain porte en lui-même un désaccord entre ses parties constituantes et requiert un élément divin pour se maintenir dans l'ordre et l'harmonie. Si cet élément surnaturel fait défaut, c'est le corps, c'est la bête qui l'emportera.

Répandez l'instruction, donnez au peuple des principes, donnez-lui des motifs naturels, donnez-lui même du talent pour les comprendre et attendez le résultat: il sera toujours la faillite attestée par plus de six mille ans d'expérience historique.

L'Etat devenu éducateur ne peut se charger de transmettre à ses élèves le dépôt de la révélation. Il n'a aucune compétence pour cela. Il doit donc exclure de son programme la religion révélée. Mais comme il n'y a pas d'autre vraie religion, l'Etat, en excluant la religion révélée, exclue Dieu; il apostasie, il retourne au paganisme.

Mais, non, dira quelqu'un. Vous exagérez. L'Etat se chargera de l'éducation naturelle et le père de famille, sous la direction de l'Eglise, donnera l'éducation surnaturelle. A l'Etat le naturel, à l'Eglise le surnaturel. Chacun sa part respective.

Mon cher ami, vous tranchez la question en vrai Salomon. Vous séparez l'enfant en deux, mais les parts sont inséparables comme l'âme et le corps et ne peuvent vivre l'une sans l'autre. Le surnaturel doit animer le naturel. Vous traitez le surnaturel comme une spécialité séparable, comme, par exemple, la musique et le dessin. Et c'est justement là votre erreur. L'enseignement est divisible en différentes matières, tandis que l'éducation est indivisible. L'éducation, c'est l'aide donnée à l'enfant pour lui apprendre à se diriger de tout lui-même vers Dieu, auquel il doit répondre de tous les moments de sa vie. Et par votre séparation absurde vous lui montrez, par un exemple pratique, à mettre une portion de sa vie, en dehors du domaine de Dieu. Il y a des spécialités dans l'instruction, mais dans l'éducation Dieu est une universalité.

**La mentalité du maître fait l'éducation**

D'ailleurs l'instruction donnée par un professeur vivant ne peut se séparer de l'éducation. La mentalité du maître imprègne tout son enseignement.

Quelques exemples feront comprendre comment la mentalité d'un professeur incroyant ou indifférent paraîtra dans ses leçons.

En philosophie il versera facilement dans le scepticisme, le matérialisme, l'agnosticisme. On s'en apercevra trop tard.

En physique il proclamera l'éternité de la matière, niera l'objectivité des couleurs pour embarrasser les croyants de la réalité des espèces eucharistiques.

En biologie il dira que l'âme est une évolution de l'instinct, que l'homme est un singe perfectionné, qu'il viendra un jour à pouvoir contrôler sa propre destinée. Ce fut là le mot final à une conférence à notre université.

En mathématiques il dira que la certitude des autres sciences n'est rien, surtout celle de la religion.

En grammaire, en littérature, il ne choisira que des exemples soigneusement expurgés de toute notion de surnaturel et de la religion.

En chimie il proclamera que l'origine du monde est dû à l'atôme éternel.

Enfin il louera surtout les auteurs et les ouvrages de tendance irréligieuse. Le vrai savant, dira-t-il, examine, cherche les causes; le chrétien voit Dieu partout, adore en aveugle.

C'est une autre phrase d'une conférence à l'Université.

C'est une hypocrisie et une absurdité que de dire qu'un professeur n'imprègnera pas tout son enseignement de sa mentalité. Il ne restera pas dans le nature, mais il formera ou déformera l'éducation surnaturelle de l'enfant.

Il faut donc de toute nécessité que l'Eglise dépositaire de la révélation chrétienne puisse exercer sa haute surveillance sur l'enseignement, sur les programmes et sur les professeurs. Autrement on profiterait de l'instruction pour pervertir les élèves.

Ce n'est donc pas sans raison que Pie IX a condamné la proposition suivante:

"Les catholiques peuvent approuver pour la jeunesse un plan d'instruction se séparant de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise; où l'on traite exclusivement ou en premier lieu de la science des choses naturelles ou des biens à poursuivre dans la vie sociale terrestre." (Quanta cura, No 48).

Un certain M. J. MacLean, écrivant dans le **Free Press** du 20 janvier 1917, émet la proposition suivante: "**La vérité est qu'aucune organisation religieuse n'a dans l'Etat d'autres droits en matière d'éducation que ceux que l'Etat veut bien lui accorder.**"

Or, voici la proposition 45ème condamnée par Pie IX dans l'encyclique "Quanta cura":

"La direction des écoles publiques peut et doit être attribuée à l'autorité civile, attribuée de telle sorte qu'on ne reconnaisse à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans ces écoles."

On voit que cette prétendue vérité proclamée par M. MacLean est condamnée par le Pape. Or, M. MacLean accuse Mgr Cherrier et le collège de Saint-Boniface d'être exagérés, d'être plus catholiques que le Pape parce qu'ils ne pensent pas comme lui, M. MacLean.

Nous avons vu amplement, en nous appuyant sur la raison, que le droit d'élever les enfants appartient aux parents à l'exclusion de l'Etat, mais sous la direction de l'Eglise. Cette doctrine est bien celle de l'Eglise catholique. Elle est enseignée dans tous nos manuels de philosophie, ici, à Québec, aux Etats-Unis, en Europe, à Rome; j'en prends à témoin Mgr l'Archevêque et quelques prêtres du diocèse qui ont étudié dans la Ville Eternelle.

Il est vrai, cependant, qu'en décembre 1891, M. l'abbé Bouquillon, D. D., professeur de théologie morale à l'université de Washington, soutint que l'Etat avait un droit spécial et propre en matière d'éducation. Je n'entrerai pas dans les détails de cette fameuse controverse. Qu'il me suffise de dire que cette opinion surprit l'immense majorité des théologiens catholiques. Cette nouvelle doctrine n'aboutissait logiquement à des conclusions pratiques contraires aux décrets des Conciles de Baltimore. Léon XIII, dans une lettre au Cardinal Gibbons, enjoignit à tous les catholiques des Etats-Unis de cesser cette controverse et de s'en tenir en pratique aux directions des Conciles de Baltimore au sujet des écoles paroissiales catholiques.

Cette controverse n'entre pas dans mon sujet. Car, j'ai entrepris de prouver que l'Etat ne saurait être éducateur en chef, qu'il n'a pas l'autorité suprême en matière d'éducation. Il lui appartient certainement de **protéger** et d'**aider** les parents dans l'accomplissement de leurs devoirs en cette matière. A-t-il des droits propres en éducation et jusqu'où vont ces droits? Ces questions sont complexes et je n'ai pas à les traiter dans cette conférence. Mon but est surtout de montrer que l'Etat ne peut s'attribuer l'autorité suprême sur l'éducation ni dans les écoles ni dans les universités. Conséquemment, l'Université d'Etat, l'école d'Etat sont des institutions établies contre le droit inaliénable des parents sur l'éducation de leurs enfants. Ce droit est évident. Il est violé dans notre province du Manitoba. A nous de protester au nom de la vérité et de la liberté sans nous embarrasser dans des questions philosophiques intéressantes, sans doute, mais qui n'ajouteraient guère de lumière à cette vérité fondamentale, à la portée de toutes les intelligences, et que l'on ne peut énoncer d'une manière plus claire que la suivante: **Ce n'est pas à l'Etat, mais aux parents qu'appartient en premier lieu l'éducation des enfants.**

Ecoutons maintenant la grande voix de Léon XIII. Dans son encyclique "Affari vos" adressée aux évêques canadiens le 8 décembre 1897, Léon XIII dit ce qui suit: "L'acte d'union à la Confédération avait assuré aux enfants catholiques le droit d'être élevés dans des écoles publiques selon les prescriptions de leur conscience; or, ce droit, le parlement du Manitoba l'a aboli par une loi contraire. C'est une loi nuisible. Car il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou qui la combattent positivement, à des écoles où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis quelque part, ce n'a été qu'avec peine, sous le coup de la nécessité, et en entourant les enfants de multiples sauvegardes qui, trop souvent d'ailleurs, sont reconnues insuffisantes pour parer au danger. Pareillement, il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur."

Qui niera que les écoles d'Etat telles que nous les avons de nos jours, aient les défauts condamnés ici par Léon XIII? La doctrine enseignée par ce pontife illustre avait été précédemment exposée par lui dans un document publié lorsqu'il était évêque:

"D'après la raison naturelle, le devoir de l'éducation est tellement inhérent au caractère et au pouvoir des parents qu'ils ne peuvent l'abdiquer. L'autorité sociale, par sa constitution, n'est pas proprement appelée à se substituer au père dans ce grand devoir de l'éducation, mais à l'aider dans cette oeuvre difficile."

Ces principes posés, nous pourrons mieux comprendre la conduite tenue par les catholiques depuis la fondation de l'université du Manitoba et mieux nous rendre compte de leur position.

II

**Université et Collèges**

En 1877, Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, l'archevêque anglican Machray, quelques ministres protestants et un certain nombre de laïques se réunirent pour s'entendre au sujet de la fondation d'une université au Manitoba. Chacun des trois collèges existant alors: le collège de Saint-Boniface, catholique, le collège St. John, anglican, et le collège Manitoba, presbytérien, aurait pu se constituer en université distincte et obtenir une charte provinciale à cet effet. Ce droit fut reconnu par le gouvernement du temps. Mais pour avoir plus de force et de prestige on préféra se réunir. Mgr Taché consentit à la fédération des collèges en université à condition que chaque collège garderait son enseignement et que l'université ne serait simplement qu'un corps d'examinateurs, d'après le modèle de l'université de Londres. Cette condition fut acceptée, mais quand le projet de loi fut adopté à la législature Mgr Taché lut avec stupéfaction les mots **at present** ajoutés à son insu à la clause stipulant que l'université ne serait pas enseignante. Il en fut indigné, il protesta, mais la loi demeura telle quelle.

Un monsieur Isbister, charmé de l'esprit d'union qui avait présidé à la formation de l'université, lui légua quatre-vingt mille dollars.

En 1885, le gouvernement fédéral donna à l'université cent cinquante mille acres de terre, dont elle pourrait disposer à son gré.

Vers 1890, l'université entra dans une nouvelle phase. Trois collèges se réunirent pour l'enseignement commun des sciences naturelles. Le collège St. John fournit le professeur de chimie, M. Kenrick, le collège Manitoba le professeur de biologie, Dr Bryce, et le collège Wesley le professeur de physique, Dr. Laird. Chacun de ces messieurs donnait un cours intercollégial et percevait seulement mille dollars d'honoraires de son collège. On reconnut que ce n'était que la moitié d'un salaire raisonnable et on obligea les professeurs à n'enseigner que la moitié de l'année.

En 1901, ces trois professeurs devinrent professeurs de l'université qui leur donna à chacun mille dollars, et leurs collèges respectifs leur ajoutèrent un supplément. De ce fait, l'enseignement des sciences devenait moitié collégial, moitié universitaire; les professeurs se trouvaient entre leurs collèges et l'université et tendaient les mains des deux côtés pour recevoir leurs honoraires.

Entre temps le Conseil de l'université se mit en rapport avec le gouvernement pour obtenir des secours financiers. Il essaya de faire nommer et payer les professeurs par le gouvernement. Celui-ci consentit à les payer, mais non à les nommer. Comme compensation il exigea d'être représenté au Conseil par sept membres, en agissant d'après le principe: "No contribution without representation." L'université eut dès lors ses professeurs qui formèrent une faculté.

Le collège de Saint-Boniface n'entra pas dans cette faculté et garda son enseignement indépendant comme auparavant. L'université, avec ses trois professeurs officiels, entrait dans une nouvelle phase et devenait de fait enseignante. Les droits originaux des collèges étaient-ils changés? Avait-on fait au collège de Saint-Boniface une situation juridique spéciale? — Non. — Il n'y avait entre le collège de Saint-Boniface et les autres qu'une différence de fait. Les autres collèges, en envoyant leurs élèves aux cours universitaires, conservaient radicalement leur droit d'enseignement sans l'exercer. Le collège de Saint-Boniface conservait ce droit et l'exerçait. Ainsi fut maintenu en théorie l'égalité des droits. Grâce aux efforts de nos représentants au bureau des études et au conseil; grâce principalement à Mgr Cherrier et au R. P. Drummond, notre collège ne souffrit pas des changements introduits à l'université.

Cet état de choses dura jusqu'en 1910, alors qu'un certain parti assez nombreux au sein de l'université voulut changer radicalement cette institution et la mettre sous le contrôle absolu du gouvernement. Jusqu'à ce moment l'université avait été gouvernée par un conseil composé de représentants des divers collèges. On proposa de supprimer ce conseil et de le remplacer par un bureau de dix gouverneurs, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ce bureau devait être la plus haute autorité de l'université, nommer les professeurs, instituer des chaires, administrer les finances et décider en dernier ressort de toutes les affaires universitaires. L'enseignement devait ainsi passer aux mains de l'Etat. Aucune confession religieuse ne devait pas avoir plus de représentant dans ce bureau des gouverneurs qu'au bureau des travaux publics.

Par ces changements ainsi proposés, on invitait les collèges à abandonner les rênes du gouvernement de l'université et à les remettre au bureau des gouverneurs, à l'Etat. C'était changer radicalement et substantiellement la constitution organique de l'université. La fédération des collèges disparaissait pour devenir une attribution de l'Etat; le corps privé était transformé en institution publique. La personne morale et juridique perdait son identité. En devenant université d'Etat, comment la fédération des collèges pouvait-elle réclamer les droits et privilèges qui lui avaient été conférés comme institution privée? Comment pouvait-elle continuer à jouir du legs Isbister, des terres du Dominion? Ce n'était plus la même personne morale et juridique.

(A suivre sur la page 5)

# Autour de la Ferme



## LES ANIMAUX DE FERME

Vous avez beaucoup écrit des vaches, me dit-on, mais vous ne parlez pas de la race de vaches qu'il faut garder.

Je vous ai dit les trois grands revenus que peuvent donner les vaches: Le fumier, la viande, le lait.

Quant à la production du fumier, tous s'accordent à reconnaître que la race ne compte pas. Peu importe la race, nos vaches détruiront les mauvaises herbes et enrichiront nos terres. Bien entendu, pour obtenir ce résultat, il ne faut pas laisser ses vaches paître les terres du gouvernement ou celles de ses voisins. Trop de cultivateurs ont peur de cette loi qu'on appelle la "Herd Law". Trop de cultivateurs aussi cherchent des terres divisées en pâturage naturel et en terres hautes pour le grain. Un homme qui veut être digne de son titre de cultivateur doit pratiquer la rotation, c'est-à-dire deux ans de pâturage, deux ans de blé, deux ans d'avoine ou d'orge. Avec des retours de patates, de blé d'Inde et de luzerne, il fait une culture intelligente, la seule qui paye. Le fumier est la base de cette culture et le moyen le moins dispendiuex de maintenir vos terres en bonne condition. Donc le fumier est un grand revenu, sinon le plus important, que vous devez attendre de vos vaches: peu importe leur race.

Mais il faut aussi songer à faire de la viande. Cela paye énormément. Songez que le boeuf sur pied se vend 9 sous la livre.

On conseille dans ce cas la race des "courtes-cornes", "Short-Horns". Ce sont de solides et bons animaux, ne craignant pas le froid et de robuste santé. Ce sont des animaux qui coûtent cher. Les veaux tiennent les ⅞ du reproducteur. Donc si vous gardez des vaches, vous pouvez à peu de frais renouveler votre troupeau.

Mais le lait est un des meilleurs revenus de la vache. Ces "courtes-cornes" sont-elles de bonnes laitières?

Que certaines races vaillent mieux les unes que les autres pour la production du lait, c'est certain. Mais toutes les races fournissent de bonnes et de mauvaises laitières. Tout dépend de la manière d'élever vos genisses. Si vous élevez les vôtres sans vous occuper de leur nourriture et de leur breuvage, si l'été vous les faites rôtir au soleil et marquer par les mouches, si l'hiver suivant vous les hivernez dans leur fumier, de cette façon-là ne pensez pas en faire des vaches à lait quand même vous auriez payé bien cher pour les mères ou le reproducteur.

Les veaux doivent pendant deux ou trois semaines avoir du lait sortant du pis de la vache, puis pour quelque temps l'on peut mêler au lait écrémé et réchauffé un peu de tisane de graine de lin, puis à cette tisane, qu'il ne faut jamais employer à profusion, on mêle du gruau assez clair d'abord, mais bien cuit. Au printemps, le trèfle d'odeur ou la luzerne commence à montrer leur tige. Coupez-en et donnez-en aux veaux dans l'étable. Un veau ne doit durant le premier été ne souffrir ni du soleil ni des mouches.

Quelqu'un me dit: "Mes veaux, je les laisse avec la mère."

De cette façon, les veaux seront gros et beaux, mais ils ne feront jamais de bonnes vaches à lait. L'estomac d'un veau ainsi élevé s'habitue à faire de la graisse. Une bonne laitière n'est jamais bien grasse. Elle a bon appétit. Son estomac qui n'est pas habitué à faire de la graisse, convertit en lait une grande partie de la nourriture qu'elle prend.

N.C. JUTRAS, ptre.

## DERAILLEMENT A WINNIPEG

Winnipeg, 9. — Le train qui a emporté d'ici vers l'est le 233ème bataillon Canadien-français a subi un désastre pendant la nuit, vers 2 heures du matin. Quatre ou cinq pullmans ont roulé en bas de la voie. Deux hommes sont probablement mortellement blessés et une quarantaine le sont plus ou moins gravement. Les deux personnes qu'on croit frappées à mort sont le docteur Rousseau, médecin régulier du bataillon et un nègre qui faisait le service d'un Pullman.

Les blessés ont été ramenés à Winnipeg. Le bataillon est commandé par le lieutenant-colonel Leprohon. La locomotive et les deux premiers wagons passèrent sans encombre sur le point où un rail était brisé, mais le wagon suivant sortit de la voie et entraîna les quatre autres chars en bas du remblai, qui est très à pic à cet endroit.

Quand l'accident se produisit, le lieut-colonel Leprohon était endormi dans sa couchette. Il fut lancé sur l'autre côté du wagon avec une telle force que pour plusieurs minutes il resta étourdi. Il put bientôt cependant passer à travers la fenêtre et prendre la direction des soins aux blessés. Il y avait 300 hommes sur le train, tous endormis au moment de l'accident.

Voici les noms de ceux qui sont à l'hôpital Général: les soldats J. Goffott, V. Therrien, J.-B. Richard, F. Fredette, E. Cyr, M.-A. Wollman, R.-H. Biron, Layermore, T. Mercier, Rondellet, Martin, E. Tissies, Mollier, Vannier, Lavergne; les sergents Targon et Wassenbail et le caporal Sylvestre.

A l'hôpital Saint-Boniface, il y a Wm. Vaus, cuisinier, et le soldat Donat Lesdour.

Au bureau du Grand Tronc Pacifique à Winnipeg, on dit que le train à déraillé à 1.25 a.m., à quarante milles de Winnipeg. La cause de l'accident c'est un rail brisé.

**Une pilule végétale.** — Les principaux ingrédients des Pilules Végétales de Parmelle sont la dent-de-lion et le mandragore, sédatif et purgatif, mais absolument inoffensifs dans leur action. Ils purgent et purifient et ont un excellent effet sur les sécrétions de l'organe digestif. Les dyspeptiques et tous ceux qui souffrent du foie et des rognons trouveront dans ces pilules, sous une forme concentrée, la meilleure médecine qui ait encore été offerte.

## LE CARDINAL MERCIER

**On craint à Rome que le primat de Belgique n'ait plus la permission des autorités allemandes de communiquer avec le Vatican. — Les dernières démarches du cardinal.**

Paris, 10. — Une dépêche de Rome au "Temps", dit:

Dans les cercles du Vatican on est pratiquement sans nouvelle du Cardinal Mercier et on commence à croire dans les cercles ecclésiastiques, que le prélat est forcément isolé par les autorités allemandes. Cette isolation serait une vraie captivité.

La dernière dépêche au sujet du cardinal Mercier fut reçue aux Etats-Unis, de Londres, le 17 janvier. Cette dépêche disait que le Pape Benoît XV avait fait des représentations auprès du gouvernement allemand au sujet des déportations belges, dans une lettre du cardinal Gaspari au cardinal Mercier. Ce dernier recevait la direction de faire tout en son pouvoir pour soulager les souffrances des Belges. La dépêche donnait aussi des instructions envoyées par le cardinal Mercier aux curés leur ordonnant de défendre les intérêts des civils et de procurer les secours nécessaires aux familles des déportés.

Au cours du mois de décembre, le Cardinal envoyait à von Bissing trois lettres protestant contre les déportations belges, et une dépêche non confirmée en date du 7 décembre disait que le cardinal avait été pratiquement enfermé dans son palais.

## CONTRE LES SOUS-MARINS

**Le meilleur moyen de se protéger contre les attaques des sous-marins est encore les canons de 4 à 6 pouces sur les ponts des navires. — Les "U" détruits.**

New-York, 10. — Malgré que les chiffres donnant le nombre des sous-marins détruits par les navires de l'Entente ne puissent être connus à cause de la censure, on apprend ici que le feu direct des canons placés sur les ponts des vaisseaux de guerre et des navires auxiliaires ont été le meilleur moyen de défense jusqu'à présent.

Afin de combattre la menace sous-marine, la Grande-Bretagne a adopté différents moyens pour prendre les sous-marins. Quelques uns de ces moyens ont été abandonnés parce qu'ils ne donnaient pas de résultats. Une autorité navale disait hier soir: Nous avons trouvé que les canons de 4 à 6 pouces manoeuvrés par de bons canonniers ont été jusqu'ici l'arme la plus efficace. Je sais personnellement que deux et trois sous-marins ont été détruits pendant une journée de cette manière.

Un commandant de sous-marin, regardant dans un périscope peut voir à une distance de 3 milles, et comme il ne doit pas manquer son coup parce que les torpilles sont très dispendieuses, il ne peut s'exposer à manquer plusieurs fois son coup.

Un périscope à 200 ou 300 verges procure une bonne cible pour un canonnier, placé à une trentaine de pieds de la surface. Un seul obus qui arrive au but suffit parce que les sous-marins sont de construction légère.

D'autres moyens sont aussi employés par l'Amirauté.

## UN MORT QUI SE RANIME

Bridgeport, Ct., 7. — Après que John Banks, un garçon de buvette, eut perdu connaissance tout à coup dans un café de cette ville, un médecin et l'ambulance de l'Emergency Hospital furent appelés.

Le docteur S. I. Aranki examina John Banks, et il annonça qu'il était bien mort. On mit le cadavre dans la voiture d'ambulance et on partit pour la morgue de Culliman et Mullin.

—Encore de l'ouvrage pour vous, dit le Dr Aranki en parlant aux employés de la morgue.

Tout à coup Banks, que l'on croyait bien mort, sortit de sa léthargie; il se frotta les yeux, et se leva tout d'une pièce.

—Où suis-je? demanda-t-il tout ébahi, ignorant absolument où il se trouvait.

—Mais, vous êtes mort, dit l'entrepreneur Cullinan dans son étonnement, sans réfléchir à ce qu'il disait.

—Vous pensez cela, répondit Banks. Vous vous trompez.

Et l'homme de se diriger vers la porte, pour se rendre à son domicile, comme si de rien n'était.

Le docteur Aranki prétendit que c'était un cas de léthargie.

## "LE CROISE"

**Organe officiel du Comité permanent de la Langue française; Echo du Ralliement catholique et français en Amérique. Sommaire de février 1917**

Conseil du Pape. — Pour l'entente. — Le français en Cour Suprême. — Un sénateur acadien.— Souhaits au **Croisé**, par l'**Echo de Saint-François**, organe des RR. PP. Capucins du Canada. — Religion et patriotisme: Sir Adolphe-B. Routhier. — **Officiel du Comité P. L. F.**: Une direction; Les "Prières pour la race"; Pour les revendications acadiennes. — Patriotisme religieux: Mgr Ignace Bourget, 2e évêque de Montréal. — **Au service des intérêts français**: Ralliement catholique et français, par **Senex**, de la **Croix**, Montréal; Sir Lomer Gouin (discours de Toronto); Nos morts; "Pour notre foi et nos foyers".— Un peuple qui ne meurt pas: S. G. Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface (discours à Québec). — **La Presse catholique**: Officiel de la L. P. C. — La Croix et la Charrue: Mgr L.-A. Paquet. — Tableau d'honneur des lauréates et Lauréats du Parler français en 1916: Liste des couronnée; l'Avis **de nos correspondants** relativement aux "Prix de Parler français" et au travail général du "Comité P. L. F." — **L'Action française en Amérique**: Province de Québec; Chez nos gens de l'extérieur: en Ontario, au Manitoba, dans la Saskatchewan et l'Alberta, en Acadie, dans la Nouvelle-Angleterre. — La Foi et la nationalité canadienne-française: **Extrait** d'une lettre pastorale de S. G. Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe. — **Bibliographie**: l'Almanach du Sacré-Coeur; **Poèmes épars** de Joseph Lenoir-Rolland, dans la "Bibliothèque laurentienne": compilations commentaires de M. Casimir Hébert. — "L'homme véritable: P. Janet.

Prix de l'abonnement au **Croisé**, 50 sous par an; adresse postale: No 126, Casier, Québec.

## GRAND CONCERT POUR LES PAUVRES

**Dieu merci! la prohibition de la musique n'existe pas encore. Dans quelques jours nous irons enfin nous griser de musique et de chant.**

**Nous n'avons qu'à sortir de nos bourses une légère aumône pour les pauvres et nous serons là quand les Petits Soprani feront sortir de leur gosier les sublimes accords qui font presque pleurer. Oui, faisons sortir de nos bourses l'obole du pauvre et nous serons récompensés en entendant Nico Poppeldoff faire sortir des fibres de son violon les harmonies ravissantes qui font vibrer les fibres du coeur.**

**C'est lundi, le 19 février, au Collège. Qu'on retienne bien et la date et sa place.**

## "NOTRE DROIT D'AINESSE"

Nous accusons réception d'une brochurette intitulée "Notre Droit d'Aînesse, ou La Question Bilingue".

C'est la traduction d'une conférence faite à Vancouver par M. Donald Downie.

C'est le plus fort et le plus courageux plaidoyer qui fut jamais publié en faveur de la langue française et des Canadiens-Français. M. Downie, qui connaît parfaitement la France et les Canadiens-Français, donne des aperçus nouveaux sur cette brûlante question, et ne se gêne pas pour dire carrément à ses compatriotes anglais ce qu'il pense de leur fanatisme à l'égard des Canadiens-Français et de leur langue.

Cette brochure devrait être profusément répandue. On peut s'en procurer à raison de 15 sous l'unité, en s'adressant aux bureaux du "Franc-Parleur", Québec, remise aux libraires.

## RESOLUTION DE SYMPATHIE

Le Conseil d'administration du Club "Le Canada", à une réunion spéciale tenue à cette fin le 7 février 1917 a adopté la résolution suivante:

Il est proposé par le président M. A.-H. de Trémaudan, appuyé par M. J.-V. Robert, et adopté:

Que les membres du club "Le Canada" ont été péniblement affectés d'apprendre la triste nouvelle de la mort subite d'un de leurs administrateurs les plus respectés et les plus dévoués en la personne de M. Joseph-Hector Tremblay, qu'ils désirent transmettre à la famille éprouvée du défunt l'expression sincère de leurs condoléances les plus vives et délèguent MM. J.-V. Robert, le Dr L. Benoit et M. A.-B. Desrochers pour les représenter aux funérailles.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du défunt et à la presse.

Pour copie conforme,
Art. Lazure,
Secrétaire.

Winnipeg, le 7 février 1917.

## L'A. C. J. C AU MANITOBA

Parmi ceux que la guerre souligne pour leur bravoure, l'A. C. J. C. au Manitoba a l'honneur de compter un certain nombre de ses membres. Ils se conduisent en braves et méritent des distinctions. Voici deux ordres du jour relatifs à deux d'entre eux:

Robert Martin, nommé brigadier le 7 octobre 1916. "Agent de liaison, ferme et courageux, portant un pli, a été blessé à la poitrine par un éclat d'obus, a continué son chemin sous un violent bombardement et n'est allé se faire soigner qu'une fois sa mission terminée."

J.-Hilaire de Moissac, 125e Régiment d'Infanterie. Ordre du Régiment 125. "Calme et brave, blessé en entraînant son escouade, sous le feu des mitrailleuses le 25 septembre 1915."

Cercle Saint-Claude
de l'A. C. J. C.

**Préviendra les ulcérations de la gorge.** — Aux premiers symptômes qui font prévoir les ulcérations et inflammations de la gorge, prenez une cuillerée à thé de l'Huile Electrique du docteur Thomas. Ajoutez un peu de sucre pour la rendre plus agréable. Cette huile préviendra l'irritation des tissus, leur ulcération et l'inflammation si douloureuse. Ceux qui sont périodiquement sujets à ces maux de gorge devraient toujours avoir à leur portée cette huile.



## Cote du Grain

Mardi soir, le 13 février

| | Déch'gé | Inspecté | "Tough" | Rejeté | 'Smutty' |
|---|---|---|---|---|---|
| **BLE** | | | | | |
| No 1 Nord.. | 168⅞ | | 157⅞ | 155⅞ | 155⅞ |
| No 2 Nord.. | 165⅜ | | 154⅞ | 152⅞ | 152⅞ |
| No 3 Nord.. | 160⅜ | Spécial | 150⅞ | 145⅞ | 145⅞ |
| No 4 Nord.. | 151⅞ | 150⅞ | 143⅞ | 136⅞ | 135⅞ |
| No 5 Nord.. | 131⅞ | 139⅞ | 123⅞ | 114⅞ | |
| No 6 Nord.. | 104⅞ | 120⅞ | 98⅞ | | |
| Fourrage ... | 93 | | | | |
| **AVOINE** | | | | | |
| 2 C. W. .... | 55 | | | | |
| 3 C. W. .... | | | | | |
| Extra 1 four | | | | | |
| No 1 four .. | 52¼ | | | | |
| No 2 four .. | 52¼ | | | | |
| Rejeté ..... | | | | | |
| **ORGE** | | | | | |
| No 3 ...... | 95 | | | | |
| No 4 ....... | 90 | | | | |
| Rejeté ..... | 78 | | | | |
| Fourrage ... | 78 | | | | |
| **LIN** | | | | | |
| 1 N. W. C. .. | 254¼ | | | | |
| 2 C. W. .... | 251¼ | | | | |
| 3 C. W. .... | 235¾ | | | | |
| Rejeté ..... | 235¾ | | | | |

DECHARGE veut dire "déchargé" à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

INSPECTE veut dire "inspecté" par les inspecteurs du gouvernement à Winnipeg.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

### Cote a la Fermeture

| | Blé | Avoine | Lin | Orge |
|---|---|---|---|---|
| Mai ....... | 172⅞ | 58 | 260¾ | 99 |
| Juillet .... | 170⅝ | 58¼ | | - |
| Octobre .... | 139¼ | | | |

Cote fournie par Le Comptoir Agricole, "Limited"

# Chronique Sportive

Par M. D.

## PREMIERE DEFAITE

Vendredi dernier, devant une assistance de plus de six cents personnes, la plus considérable de la saison jusqu'à date, l'équipe de hockey de l'Union Canadienne a subi son premier revers.

Un peu de négligence et trop de confiance dans les premières minutes de la joute, permirent aux gens de Transcona de prendre l'avantage qu'ils surent conserver jusqu'à la fin. Résultat: 5 à 4.

Quand après moins de 16 minutes de jeu, les tricots blancs et noirs eurent compté 3 points, nos équipiers sortirent de leur torpeur et virent planer sur eux le spectre de la défaite, ils décidèrent alors de vendre chèrement la victoire.

Après huit minutes de jeu et d'efforts vraiment désespérés, où la foule se sentit soulevée d'enthousiasme, Jules et Fred Couture partirent ensemble et après deux belles passes comptèrent le premier point pour l'Union. Ce fut le signal d'une formidable ovation de la part des supporteurs de notre club.

Les Transcona voulaient vaincre et leur jeu d'ensemble semblait supérieur à celui qu'ils avaient exhibé jusqu'alors. Leur pesanteur leur servit considérablement, leurs vifs avants et leur désir de vaincre augmenté par le retour à sa forme habituelle de leur gardien des buts, Pearson, qui fit des arrêts presque miraculeux (de vrais brise coeurs!) semblaient défier notre équipe locale.

Nos équipiers passèrent bien des occasions de compter et quoi qu'ils luttèrent énergiquement pour égaliser les chances, la première période se termina par un score de 5 à 3 en faveur des bandes noires, Jules Couture et Goulet ayant compté chacun point avant la cloche.

La seconde période fut toute à l'avantage de l'Union et seul le travail phénoménal de Pearson dans les buts de Transcona, aidé fortement par la défense et la formidable "bad luck" de notre équipe, empêcha nos joueurs d'égaliser les chances.

18 minutes après le signal de la seconde période, Caron prit Pearson en défaut et logea le caoutchouc dans le filet après une superbe passe de Fred Couture. Ce fut le seul point de la deuxième moitié.

Et quand la joute fut terminée, le résultat final était de 5 à 4 en faveur de l'équipe de Transcona.

• • •

Nos joueurs ont tous travaillé ferme et sans aucun doute sont supérieurs sur bien des points. Le seul défaut qu'on peut leur reprocher, c'est de ne pas prendre avantage des opportunités offertes et un peu aussi le trop de confiance.

Si nos joueurs peuvent renforcir ce petit défaut de leur cuirasse, ils sont presque assurés du championnat de la ligue Winnipeg and District, et du droit de lutter pour la fameuse coupe Allan.

Le miroitement de ce trophée devrait être un appât suffisant pour nos équipiers et anéantir ce petit point de vanité et d'égoïsme de vouloir compter seul, alors que d'autres sont en parfaite position pour déjouer et la défense et le gardien des buts adverses.

• • •

Corbeil a débuté sur l'aile gauche, mais a été obligé de se retirer presque immédiatement après avoir été blessé accidentellement.

Lévêque a joué une belle partie, et a arrêté plusieurs lancers étiquettés "points", mais a failli parfois de dégager ses buts à temps, ce qui a prouvé fatal avec de dangereux adversaires comme ceux de Transcona.

Jules a joué son habituelle bonne partie, sa solidité sur la glace et sa vitesse étant toujours en évidence, ses adversaires essayèrent de le bloquer et le serrèrent de près. Menu aussi "checka" dur, et plusieurs durent se ressentir des secousses imposées à leur anatomie.

Les avants jouèrent avec assez d'ensemble. Il est à remarquer que Goulet va sur la glace avec plus de confiance et que ses lancers sont toujours précis et dangereux. Fred Couture, Dostert et Caron forment un trio qui en condition devrait donner du fil à retordre aux équipiers adverses, quels qu'ils soient.

Défaits mais non découragés, notre équipe réintégra ses quartiers avec la farouche détermination de se rattraper à Transcona jeudi prochain.

• • •

Qui donc ne veut pas venir voir nos petits tricots bleu, blanc, rouge, prendre leur revanche et s'assurer du championnat de la Winnipeg and District Hockey League. Une seule partie sépare les deux clubs et la lutte promet d'être chaude, sans doute la meilleure joute de la saison, car une défaite pour les "Canayens" enlèverait beaucoup de chance et donnerait un regain de vigueur et d'espoir aux gens de Transcona. Il faut donc que tous les fervents admirateurs de nos joueurs et de l'Union viennent apporter avec leur aide financière, l'appui de leur bon gosier.

## CINQUIEME VICTOIRE

Lundi soir, dans une belle partie exempte de toute rudesse, le club de hockey de l'Union a administré aux équipiers du "Beavers" sa sixième consécutive défaite. Comme le résultat l'indique, ce ne fut qu'après les pleines soixante minutes de jeu que nos joueurs locaux sortirent de l'arène victorieux par le plus petit résultat de la saison, soit 3 à 1.

Il est un point indéniable, c'est que l'équipe Beaver a une décisive malchance, car leur club est bien balancé et les joueurs sont tous de bons patineurs et manient le bâton avec dextérité.

A peu près cinq cents personnes assistèrent à cette brillante exhibition, la majorité venant de Saint-Boniface. Les joueurs sont sensibles à cette marque d'estime et il serait à désirer que plus de monde assistasse à ces joutes intéressantes où nos athlètes doivent pour vaincre se dépenser et employer toute leur souplesse et leur science. Le but aussi est digne d'encouragement, car en effet, non seulement les amateurs de notre jeu national d'hiver trouvent dans ces joutes un régal sportif, mais il ne faut pas perdre de vue que le club l'Union Canadienne a là le meilleur mode de publicité. Allons-y donc en foule, il y a de la place pour tout le monde et des émotions à profusion.

• • •

La partie de lundi n'a pas fait exception. Le jeu a été remarquablement exempt de brutalité, deux légères punitions seulement ont été infligées.

Les Beavers luttèrent en désespérés pour remporter leur première victoire, et l'Union pour rattraper l'avantage que leur défaite de la semaine dernière lui avait fait perdre. Les tricots verts ont joué leur meilleure partie de la série, et ne ralentirent pas un instant, et leur vitesse fut une révélation pour beaucoup.

Les gardien des buts Smith, des Beavers, joua en phénoménale forme et grâce à lui, le score est resté bas. La défense est solide et les avants ont tout ce qu'il faut pour faire de bons joueurs; seuls leurs lancers manquent de précision.

Nos joueurs n'étaient pas pour se laisser surprendre, et dès l'ouverture des hostilités menèrent le train; ils furent récompensés par un point; Fred Couture saisissant la rondelle du milieu de la glace et traversant la défense adverse, lança dans le filet. Le premier point était compté.

Après de belles courses et un brillant maniement de bâton par les deux équipes, où les deux gardiens de buts eurent le loisir de briser toute espérance, la 1re période se termina. Score: 1 à 0.

A la reprise les Beavers tentèrent d'égaliser, et Jackson surprit Lévêque et mit le score 1 à 1. Avouons que malgré notre confiance dans nos équipiers, une légère petite appréhension assaillit plusieurs fervents admirateurs de notre club local... mais ce fut de courte durée.

Goulet fut substitué à Corbeil qui, malgré sa grande tenacité et son bon vouloir, manque encore un peu d'entrainement, et le jeu reprit à une allure endiablée.

Cette fois, pour plus de cinq minutes, les buts des Beavers ont été bombardés de tous les angles et le miracle est que le caoutchouc n'ait pu dans cette période trouver l'ouverture béante du filet qu'une seule fois, Jules ayant une fois de plus mis les chances du côté des Canadiens, et anéanti chez les Beavers toute espérance.

Quelques minutes après, Caron saisit la rondelle pour un beau lancer, et le score était 3 à 1. La cloche annonça la fin alors que les gilets verts se lançaient à l'assaut... mais trop tard!

### Composition des équipes

| Union Can. | | Beavers |
|---|---|---|
| Lévêque | Buts | Smith |
| Menu | Défenses | Buckingham |
| J. Couture | " | Smallenberg |
| Dostert | Centres | Vaughan |
| F. Couture | Rovers | Jackson |
| Caron | A. droite | Trescott |
| Corbeil | A. gauches | Johnson |

Substituts: U. C.: Goulet et Guilbault; Beavers: Speirs et Kramer.

### Sommaire des points

1. U. C. Fred Couture.
2. Beavers: Jackson.
3. U. C.: J. Couture.
4. U. C.: Caron.

• • •

### Classement des Clubs

| | G | P | P | C |
|---|---|---|---|---|
| Union Can. | 5 | 1 | 34 | 16 |
| Transcona | 4 | 2 | 26 | 22 |
| Beavers | 0 | 6 | 12 | 34 |

Prochaine partie: Union Canadienne à Transcona, 15 février.

## TRAIN DE PLAISIR

Tous comprendront combien il est important pour l'équipe de l'Union Canadienne de revenir de Transcona avec une nouvelle victoire, et sans aucun doute nombreux sont ceux qui seront de bonne heure à la gare pour profiter de cette superbe excursion. Venez tous, il y aura du plaisir. Transcona veut gagner mais l'Union aussi. Ce sera la plus belle partie de la saison. Les amateurs d'émotion et de beau sport seront récompensés. Le train partira de la gare Union à 7.30 heures. Dépêchons-nous. Les billets pour un train de plaisir ça s'arrache toujours avec fébrilité. Est-il possible qu'un seul pourrait rester en arrière et ne pas être là pour applaudir ou encourager nos joueurs. Personne ne voudra être celui-là! Si vous ne veniez pas, vous seriez le seul. MM. W. Raymond, G.-H. Deschambault et Paul Lavoie en ont encore des billets à vendre, et puis quand ils en auront plus, y'en aura encore!!...

• • •

Jack Canuck y dit que les Transcona ça s'bat pas, sur la glace... T'as qu'à voir!!

(Suite de la page 3)

## L'ENSEIGNEMENT D'ETAT

Deux questions se présentaient au collège de Saint-Boniface dans ces conjectures: une de droit et un autre de religion.

D'abord au point de vue du droit le collège pouvait-il en conscience contribuer à ce changement et continuer à jouir de sa part de biens conférés à l'université sous une forme d'existence absolument différente? — Non.— Au point de vue du droit naturel, le collège de Saint-Boniface était une institution privée et représentait les parents. En devenant université d'Etat il aurait cessé de représenter les parents dans leurs droits inalinénables sur l'éducation de leurs enfants.

Au point de vue religieux, le collège pouvait-il approuver comme meilleure l'idée d'envoyer ses élèves suivre les cours de professeurs nommés par l'Etat plutôt qu de les garder dans ses classes, pouvait-il préférer l'enseignement neutre à l'enseignement chrétien? Certes, non. Les représentants du collège pouvaient tolérer une pareille chose pour éviter un plus grand mal, mais non l'approuver en principe. Or, on nous demandait d'approuver explicitement ce changement projeté et même de contribuer à l'amener. Avec l'approbation et sous la direction de l'autorité diocésaine, nous nous opposâmes de toutes nos forces à ce projet de loi, qui ne fut pas adopté par la législature. L'usage était passé pour cette fois.

Un incident, cependant, était survenu qui doit être rapporté. Quelques-uns de nos coreligionnaires de langue anglaise de Winnipeg ne firent pas cause commune avec nous. Le Dr Devine, gradué de l'université de Dublin, leur persuada que les catholiques Angleterre avaient accepté une situation semblable à celle que nous rejetions. D'après ce monsieur, il y avait à Oxford un collège catholique, dirigé par des Jésuites, qui envoyait ses jeunes élèves laïques suivre les cours de l'université. Ces étudiants se retiraient au collège catholique où ils recevaient l'instruction religieuse.

On eut beau dire à nos amis que ce collège n'existait pas, ils ne voulurent pas nous croire. Le R. P. Recteur du collège de Saint-Boniface écrivit au R. P. O'Hare, jésuite d'Oxford. Celui-ci répondit: "Il n'y a pas de maison de pension, de résidence, excepté pour les membres d'ordres religieux, par exemple; pour nos scolastiques il y a Pope's Hall: il y a à Cambridge St. Edmund's Hall pour le jeune clergé séculier". Le Révérend Père ajoutait: "Je ne crois pas qu'un plan comme celui dont vous me parlez: une maison de pension pour des élèves catholiques aspirant aux degrés universitaires, serait vu ici avec faveur". Cette lettre fut publiée. Malgré cela quelques-uns continuent encore à dire qu'il existe réellement à Oxford un collège tel qu'il l'ont conçu dans leur imagination. Ils s'appuient sur cet exemplaire imaginaire pour condamner le prétendu rigorisme de l'archevêque de Saint-Boniface et l'étroitesse d'esprit du collège. Je veux bien reconnaître leur bonne intention, leur zèle pour la haute éducation et l'honneur de l'Eglise, mais il me semble qu'ils devraient rendre justice à notre orthodoxie et ne pas nous dire plus étroits ni plus mesquins que les catholiques d'Angleterre.

### Université d'Etat

Le projet de loi sur l'université d'Etat, qui avait échoué en 1910, est revenu sur le tapis cette année au commencement de janvier. Cette fois le Conseil universitaire, votant sa destitution, s'est jeté de pleine confiance entre les mains de l'Etat. La résolution proposée à la séance du 3 janvier était conçue en ces termes:

"Le Conseil de l'Université prie le gouvernement de cette province d'introduire, à la prochaine session de la législature, la législation nécessaire pour la réorganisation de l'Université."

Par cette mesure l'Université s'est mise à la discrétion du gouvernement. Elle lui a remis sa charte en écrivant dessus: A refaire comme il vous plaira. Nous ne pouvions accepter cette proposition sans renoncer à notre passé et à nos principes. Aussi le R. P. Féré, recteur du collège, proposa en amendement que l'on ajoutât ces mots: "Sans préjudice aux droits et privilèges déjà accordés par la charte universitaire aux divers collèges fédérés". Les votes furent pris et notre amendement fut perdu; seuls les six représentants de notre collège présents à la séance votèrent en sa faveur. Seuls les représentants de notre collège s'opposèrent donc à l'université d'Etat, qui détiendra le monopole des grades académiques; seuls, ils se rangèrent du côté du droit naturel et de la liberté britannique. Cela peut paraître étrange, mais c'est absolument vrai. En matière de droits éducationnels nous, Canadiens français, nous sommes plus britanniques que nos concitoyens anglais. Les grandes universités d'Oxford et de Cambridge, ces gloires de l'Angleterre, ne sont pas des universités d'Etat. De plus les écoles libres fleurissent en Angleterre, où elles constituent encore aujourd'hui la moitié de toutes les écoles du pays. Le monopole de l'éducation par l'Etat ne sourit pas à l'esprit britannique plus sérieux et plus élevé que l'esprit colonial.

Lord Broughham a dit: "Je pense qu'en matière d'éducation la législature doit s'abstenir de toute intervention ou n'en user qu'avec les plus grands ménagements."

Lord Stanley, s'appuyant sur un vieux texte de loi du règne de Henri VIII, a dit: "La doctrine et l'information des enfants est chose spirituelle". — Or l'Etat n'a pas de contrôle direct sur les choses spirituelles. Aussi le même Lord déclarait-il, en 1830, que l'éducation publique en Angleterre a toujours été considérée comme inséparable de la religion et comme une attribution spéciale du clergé.

John Stuart Mill, dans son essai sur la liberté, dit: "Que l'éducation du peuple soit en tout ou en partie aux mains de l'Etat, je le désapprouve aussi fortement que possible. Il n'est pas tolérable que le gouvernement puisse de fait ou de droit avoir le plein contrôle de l'éducation du peuple."

Voilà les hommes avec qui nous sommes d'accord, avec les vrais Anglais d'Angleterre, dirait Mgr l'Archevêque. Nous sommes donc bien les plus britanniques tout en étant les plus canadiens du Dominion. Non, ce monopole universitaire, cette éducation soi-disant nationale, ne sont pas la fabrique anglaise, mais l'allemande. Mettez sur ce système l'étiquette: **Made in Germany.** Toutes les universités allemandes, au nombre d'une vingtaine, furent réorganisées vers le commencement du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire placées sous le contrôle absolu de l'Etat. Ce fut l'idée de la Révolution française et, un peu après, celle de Napoléon, qui fut reprise avec une obstination teutonne par le césarisme allemand. Grâce à l'influence de l'Etat, l'éducation, en Allemagne, fut depuis plus de cinquante ans dirigée toute entière vers un but politique: le militarisme qui, dans son ambition, devait lui donner le sceptre du monde. Tout dans les universités, jusqu'aux duels entre étudiants, développait l'esprit militaire. Oui, ce fut une éducation nationale, pratique, mais ravalée et étriquée. Voilà où conduit le monopole de l'Etat en matière d'éducation. Ainsi en Allemagne, au lieu de donner aux élèves une formation générale, d'en faire de vrais hommes, on caricatura le type germain. Au lieu de leur inculquer l'amour du beau, le zèle de la justice, on leur inspira un nationalisme exagéré qui voulait à tout prix l'Allemagne maîtresse du monde.

Autre exmple. La convention nationale, an III de la Révolution française, mettait au premier rang de son programme d'instruction "la morale républicaine"; elle voulait développer l'esprit révolutionnaire. Napoléon I, à son tour, après avoir confié la direction exclusive de l'enseignement public à l'université de Paris, imposait à toutes les écoles, comme base de leur enseignement, la fidélité à l'empereur, à la dynastie napoléonnienne, conservatrice de la France. Enfin, en règle générale, quand un Etat quelconque met la main sur l'éducation, il s'en sert, non pour élever sincèrement le niveau moral et intellectuel de la jeunesse, mais pour ses intérêts immédiats, étroits et éphémères.

L'Etat n'est pas le père des jeunes étudiants; il ne peut avoir pour eux l'amour qui les conduira vers les intérêts les plus élevés. Il faut pour cela avoir reçu le mandat de la nature avec la couronne de la paternité ou la consécration de la religion. L'Etat ne possède ni l'une ni l'autre; il ne peut être éducateur.

Un des pères de la Confédération canadienne, Sir A.-T. Galt, a dit un jour: "Il ne peut y avoir de plus grande injustice envers une population que de la forcer à faire donner à ses enfants une éducation que sa foi religieuse réprouve." Nous subissons, en effet, avec fermeté d'âme, mais non sans une vive douleur, une grave injustice. Nous contribuons par nos taxes à maintenir une université enseignante, dont nos enfants ne peuvent pas en conscience suivre les cours. Nous payons d'abord pour l'éducation des enfants de ceux qui ne partagent pas notre foi et il nous faudrait ériger et maintenir une université par de nouvelles contributions volontaires. — Que dis-je? — On pourrait même nous refuser le droit de faire ce double sacrifice. Heureux les Spartiates, dont les enfants étaient exposés sur le mont Taygète! Ils n'exposaient pas leur vie morale et religieuse plus chère au jugement de toute âme noble qu la vie du corps.

### Irréligion aux Etats-Unis

Voulez-vous d'autres exemples des résultats lamentables de cette éducation d'Etat synonyme d'éducation neutre en religion et faible en morale? Jetez les yeux sur la République voisine. Le pays neuf offrait aux moyens d'exploitation des ressources immenses. On dirigea l'éducation nationale vers l'exploitation fiévreuse des trésors de cette vaste contrée et l'on oublia la religion. Georges Washington avait pourtant donné ce grave avertissement: "Quelque concession que l'on puisse faire à l'influence de l'éducation supérieure sur les esprits, la raison et l'expérience nous défendent de nous attendre à ce que la morale chrétienne puisse prévaloir sans les principes de la religion."

Ces belles paroles du père de la fédération américaine n'ont pas été écoutées par un grand nombre de ses sujets. On en a tenu fort peu de compte dans l'éducation. M. Charles Van Hise, président de l'université du Wisconsin, a dit dans un discours public: "L'instruction religieuse dans l'université du Wisconsin est impossible dans notre constitution d'université d'Etat." Il déplore ce défaut et il en cherche anxieusement le remède. Beaucoup de protestants bien intentionnés ont aussi cherché la solution de ce problème. Une association a été formée dans ce but: elle s'appelle "l'Association d'Education religieuse" et se réunit à Chicago tous les ans. Mais elle s'efforce en vain de faire entrer dans l'université la religion, par petits morceaux et comme à la dérobée. "Il faut que Dieu entre dans l'université par la grande porte", a dit Brunetière; oui, par la grande porte, en maître et en roi, et tout le monde à genoux. Dans les universités d'Etat de la République voisine la science est entrée par la grande porte. On ne s'est pas occupé de Dieu. Dieu n'est point entré non plus dans les coeurs des étudiants, ni du peuple. Aujourd'hui, dans les Etats-Unis il y a cinquante-cinq millions de personnes qui n'ont donné leur nom à aucune église, ne pratiquent aucune religion: cinquante-cinq millions de payens! En dehors des catholiques, plus de la moitié de la population ne croit plus à rien. Quelles menaces pour l'avenir cette République ne recèle-t-elle pas dans son sein? Voyez les statistiques de la criminalité aux Etats-Unis: dix mille meurtres par année, autant de suicides.

Ah! nous, catholiques, qui tenons haut et ferme le drapeau religieux, nous pouvons dire à l'Etat qui nous persécute ces paroles de Mgr Langevin: "Vous avez bien de la chance de nous avoir." En effet, c'est nous qui sauvons le respect à l'autorité avec le vrai sentiment de la liberté. C'est nous qui, en défendant l'indissolubilité du mariage, protégeons les familles du pays.

### Ecoles paroissiales aux Etats-Unis

A côté de cette indifférence et de cet athéïsme quel consolant spectacle nous offre la conduite de nos frères catholiques des Etats-Unis! Obligés de contribuer par leurs taxes au maintien des écoles publiques que leur conscience rejette, ils soutiennent encore de leurs propres deniers leurs écoles catholiques paroissiales. Ces écoles catholiques paroissiales contiennent un million d'enfants, vingt mille maîtres ou maîtresses, possèdent une propriété foncière de cent millions de dollars et coûtent aux catholiques chaque année quinze millions de dollars d'entretien. Voilà les sacrifices que les catholiques des Etats-Unis offrent à Dieu pour qu'Il entre dans l'esprit et dans le coeur de leurs enfants. Voilà du surnaturel. C'est avec plaisir que nous voyons un pareil esprit de foi chez les catholiques de Winnipeg, qui supportent depuis bientôt trente ans le fardeau de la double taxe scolaire. Parmi les catholiques des Etats-Unis nous voyons avec plaisir nos compatriotes canadiens-français se distinguer. Ils sont plus d'un million dans la seule Nouvelle-Angleterre. Voici ce qu'en dit Burns dans son livre sur "la croissance et le développement des écoles publiques aux Etats-Unis": "Les Canadiens français ont agi d'après ce principe que l'école catholique est le gage le plus réel de loyauté à l'Eglise et la garantie la plus sûre de son avenir; aussi en proportion de leur nombre et de leurs ressources ils ont montré leur fidélité à ce principe par des résultats qui peuvent être avantageusement comparés avec ceux obtenus par n'importe quelle autre nationalité".

### La vraie mère de famille

J'emprunterai en terminant les paroles d'un célèbre prédicateur français. Le P. Félix, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, voulut un jour proposer un modèle aux dames les plus distinguées de France et il le choisit au Canada.

"La femme mondaine, dit-il, a peur de souffrir; elle fuit les enfantements douloureux: la femme chrétienne ne se croira jamais trop mère et jamais elle ne pensera avoir assez souffert pour le bonheur de ses enfants, pareille à celles que l'on rencontre encore partout dans les populations chrétiennes du Canada, et qui estiment que dix ou douze enfants sont à peine assez pour l'honneur et la joie de leur maternité; ... instruite aux leçons de Christ réparateur, elle accepte sans murmure la loi proclamée sur notre berceau; à force de courage pour braver la mort et de dévouement pour donner la vie, elle répond par tous ses enfantements à tous les appels de Dieu. Si parfois en regardant l'avenir elle s'émeut sur le sort de ses enfants et sent à cause d'eux une crainte l'envahir, elle élève à Dieu son regard et son coeur; elle se souvient qu'il y a au ciel une Providence qui n'oublie pas même les petits oiseaux; et elle se dit confiante et tranquille: Dieu me les a donnés; Dieu les bénira.

"Courageuse et dévouée pour donner la vie, elle l'est encore plus pour la nourrir et l'élever... Mais ce à quoi elle aspire avec le plus d'ambition, ce qu'elle entreprend et poursuit avec le plus de dévouement, ah! c'est, après avoir mis dans la chair d'un enfant sa substance et son lait, de mettre son âme dans son âme et son coeur dans son coeur par le travail de l'éducation. Elever un enfant, le façonner, le sculpter à force de soins et de fatigues à la plus grande ressemblance du Christ, ah! quelle vocation pour la mère chrétienne, et pour l'accomplir quel héroïsme de dévouement! Oh! dit-elle alors, dans son coeur où le Christ et la nature lui font un même appel: "Adieu les spectacles, adieu les plaisirs, adieu les fêtes; mon spectacle c'est de regarder mes enfants; mon plaisir c'est de les embrasser, ma fête c'est d'assister à leur bonheur, et ma joie de me donner à eux. Ah! que le monde me laisse; qu'il ne me dérobe rien des moments que mon amour doit tout entiers à ces chers petits êtres. Malheur à moi, si je livre au plaisir les heures du sacrifice; trop heureuse de former de tous mes dévouements ces enfants que la Providence a fait tomber dans mon sein comme le plus beau présent de son amour."

Oui, mesdames de Saint-Boniface, je vous dédie en terminant ce morceau comme un bouquet bien mérité. Mais je vous prie de vouloir bien associer à votre mérite et à la gloire de votre maternité chrétienne la maternité spirituelle des bonnes religieuses qui ont quitté le monde pour continuer dans leur couvent l'éducation si bien commencée dans vos foyers. Elles ont renoncé aux plaisirs du maison du sanctuaire à leurs classes, elles n'ont d'autre spectacle que Dieu et vos enfants; leur occupation principale est la prière et l'enseignement.

Ah! nos soeurs et nos frères, dont les mains consacrées à Dieu prennent soin de notre jeunesse. Ils peuvent nous consoler de bien des défauts dans les programmes et dans la législation scolaire. Ils méritent notre reconnaissance la plus vive et la plus sincère.

La vérité, pour être défendue et propagée, a besoin d'être connue mais surtout d'être aimée. Aimons-la donc cette vérité, non seulement en elle-même, mais aussi dans nos parents, dans nos pères et nos mères, qui l'ont implantée dans nos âmes. Aimons-la dans nos évêques et nos prêtres, dans les frères et les soeurs de nos écoles, qui prennent sur l'autel le flambeau de l'éducation pour éclairer et échauffer les coeurs de nos enfants.

# En Province

### VASSAR

Qui dira qu'à Vassar on ne s'amuse pas? Encore dimanche dernier, on s'est rendu en grand nombre chez M. Beaudry pour notre partie de cartes hebdomadaire. Nous nous sommes très bien amusés comme à l'ordinaire. L'heureux gagnant était M. A. Charpentier, et le prix de consolation alla à Mme J. Boutang.

• • •

Lundi soir, plusieurs jeunes gens se sont rendus chez M. J. Lambert, où il y eut partie de "whist", chants, etc. Les invités s'en retournèrent enchantés de leur veillée, espérant revenir encore.

• • •

Mardi dernier, le feu s'est déclaré dans l'école de Vassar. Sans le secours de MM. Leroux, Charpentier et Shingler, peut-être cette bâtisse serait-elle en cendres aujourd'hui.

• • •

**Naissances**

Le 26 janvier: Mme Georges Lambert, une fille, baptisée Marie-Jeannette. Parrain et marraine: M. et Mme Aurèle Boutang.

Le 4 février: Mme Eugénie Vinet, une fille, baptisée Marie-Aurore-Juliette. Parrain et marraine: M. Cayer et A. Vinet.

**Je te serre la pince.**

### SAINT-PIERRE-JOLYS

Notre ami, M. Paul St-Arnaud, gérant de la Banque d'Hochelaga ici, doit nous quitter dans quelques jours pour Morinville, où la banque ouvre une succursale.

• • •

M. Delphis Lambert est de retour d'un voyage de deux mois dans la province de Québec.

• • •

MM. Henri Hébert et Ernest Théroux, nos deux violonistes de campagne, ont l'intention de donner des concerts de musique dans différents centres français du comté de Provencher, au profit des bonnes oeuvres. Bravo!

• • •

M. Alex. Garand attend son père ces jours-ci, retour d'un voyage dans la province de Québec. M. Garand n'avait pas vu sa famille depuis 45 ans.

**Un St-Pierrot.**

### BROAD VALLEY

Une pétition vient d'être signée et envoyée au député du comté de Saint-Georges pour lui demander de nous faire avoir la "drill" du gouvernement, qui est en ce moment à Fisher Branch, où elle est immobilisée depuis plus de 4 mois. Celui qui était chargé de la conduire l'ayant abandonnée pour les battages. Et pendant ce temps-là, un bon nombre de nos fermiers, principalement au sud-ouest, souffrent du manque d'eau et sont obligés de venir ,chaque jour, s'approvisionner au lac Laloutre, ce qui n'a rien d'attrayant avec les tempêtes que nous subissons en ce moment.

• • •

Puisque nous venons de parler de tempête, signalons-en une qui vient de s'élever parmi les commissaires d'écoles du district Saint-Hébert, au sujet d'une soirée dansante que les jeunes gens viennent de donner dans l'école. Deux des commissaires, MM. E. Salens et A. Beaupré, autorisèrent cette soirée et l'encouragèrent de leur présence, mais le troisième, M. F. Hébert, refusa énergiquement et écrivit même à qui de droit pour savoir si une école pouvait servir de salle de danse.

Pauvre école, en a-t-elle déjà fait naître des querelles; sans remonter jusqu'aux troubles causés par le choix de son emplacement, nous signalerons la démission de M. A. Moricette, qui a été remplacé par M. A. Beaupré, et celle de M. J. Lecoq, qui eut comme remplaçant, M. F. Hébert. Deux démissions à 4 mois d'intervalle, ce n'est déjà pas mal pour une école qui ne compte que 5 mois d'existence, et ce n'est peut-être pas tout; attendons la fine de la tempête en cours pour connaître les dégâts qu'elle va causer.

**Le Parigot.**

### INWOOD

Le 8 février a eu lieu une partie de carte chez Mme W.-U. Cossette. Quinze personnes s'y trouvaient. M. F.-W. Showler remporta le prix d'honneur et M. M. Kreishman le prix de consolation. Les gâteaux et le café furent servis. Tous s'en retournèrent enchantés de leur première partie et remercièrent Mme Cossette de la peine qu'elle s'est donnée.

• • •

Mlle Marie Compayré, institutrice de Lock Monar School, est de retour chez elle.

• • •

M. Ernest Laporte est parti en voyage d'affaires à Hudgson. Il sera de retour bientôt.

• • •

Nous avons encore un nouvel agent. C'est déplorable, changer si souvent. Nous regrettons le départ de M. Loughton, qui était membre du Inwood L. S. C. Club.

**Boubé.**

### SAINT-ALPHONSE

Lundi dernier, notre bon curé, malgré la tempête effrayante qui faisait rage dimanche; s'est rendu quand même à Swan Lake, où son ministère l'appelait pour bénir le mariage de M. Basilius Van de Kerckhove et Emiliana Van Dorpen. La messe eut lieu à 10 heures et demie.

• • •

La bénédiction du couvent, annoncée pour le 4 février, est remise à plus tard, cause du mauvais temps.

• • •

L'inspecteur D.-S. Woods, notre inspecteur local, est venu près de nous, mais le froid de nos montagnes l'a fait rebrousser chemin.

• • •

**Naissances**

Marie-Emma-Anna Van Couwlaert, fille de Léopold Van Cauwlaert et Nora Langevin, baptisée le 3 février. Parrain, Henri Langevin, représenté par M. F. Michel; marraine, Mme Roseline Van Cauwlaert, représentée par Mme F. Michel.

Marie-Madeleine-Denia Baron, fille de Wilfrid Varon et Théodosée Therrien, baptisée le 8 février. Parrain, Athanase Lavoie; marraine, Corine Lavoie, née Therrien.

**Pinson.**

### SAINT-JOSEPH

Le 31 janvier, en l'église de Saint-Joseph, M. Willie Levasseur, cultivateur de Gravelbourg, Sask., unissait sa destinée à celle de Mlle Doralice Harrison, de cette paroisse. M. Joseph Harrison, de cette paroisse, servait de témoin à sa fille, et M. Ernest Dionne servait de témoin à M. Levasseur. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Martin. Nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité à l'heureux couple.

• • •

M. et Mme Hylas Fontaine font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé Joseph-Marcel-Gérard. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Fontaine, oncle et tante de l'enfant.

**Un lecteur.**

### SAINTE-ANNE-DES-CHENES

Le 4 février, M. Homère Desrosiers faisait baptiser à Sainte-Anne un gros garçon. Il reçut les noms de Joseph-Auguste-Thomas-Homère. Parrain et marraine: M. et Mme Hervé Côté, oncle et tante de l'enfant.

### SAINT-ANTOINE D'AUBIGNY

**Mariage**

Lundi le 29 janvier M. Léon Goulet conduisait à l'autel Mlle Antoinette St-Jacques.

Le dîner fut servi chez M. E. St-Jacques et le soir tous les invités se retirèrent chez M. Wilfrid Laferrière, beau-frère du marié, où un excellent repas fut servi par Mme Laferrière. On y passa la veillée, s'amusant très bien. Les invités se retirèrent à une heure très avancée de la nuit, tous enchantés de leur veillée.

Au nombre des invités étaient: Le Rév. J.-M. Desrosiers, M. et Mme P. Hébert, Mme Elie St-Jacques, M. et Mme Charles Mousseau, M. et Mme Louis Laferrière, M. et Mme Alfred Chartier, M. et Mme Ernest St-Onge, M. et Mme Philippe Laferrière, M. Philias Dumontier, M. Charles Laferrière, M. et Mme Denis Kenny, Mme Noël Chartier, M. Hormisdas St-Onge, M. Denis Laferrière, M. P. Hébert, M. W. Perreault, Mlle Creteau, Mlle Antoinette Lamoureux, Mlle Rose Girouard, Mlle Rosa St-Jacques, Mlle Cécile St-Jacques, Mlle Marie-Louise Laferrière.

**Beau nuage.**



### FANNYSTELLE

Un bon nombre de personnes de Fannystelle ont visité Winnipeg la semaine dernière, durant le "Bonspiel".

• • •

Mme S. Besse a subie une opération la semaine dernière à l'hôpital de Saint-Boniface. Elle est sous les soins du Dr McKenty.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle est en convalescence et qu'elle sera de retour parmi nous sous peu.

• • •

Mme C. Poitras est en promenade chez des parents et amis de Saint-Boniface.

• • •

Mme Pierre Painchaud vient de recevoir la triste nouvelle du décès de sa soeur, Mme Joseph Lecomte, décédée la semaine dernière à Saint-Léonard d'Aston, P. Q.

• • •

Tel qu'annoncé la conférence donnée par MM. Bedford et Brown, du Collège Agricole de Winnipeg, sur les mauvaises herbes, a eu lieu lundi le 5 courant. M. Alfred Hamel présidait l'assemblée et MM. les conférenciers traitèrent des sujets très intéressants pour les fermiers.

M. Bedford, dans une lettre au secrétaire de l'Association d'Education C. F. regrettait de ne pouvoir se rendre à la demande de celui-ci en envoyant un conférencier de langue française pour la circonstance, car, dit-il nous n'en avons pas.

Nous croyons cependant que sur les 30,000 Canadiens français ou personnes de langue française que contient la province, il y ait moyen de trouver un conférencier qui serait capable de nous adresser la parole dans notre belle langue maternelle.

A messieurs les directeurs du Collège Agricole de Winnipeg de se mettre en règle pour le futur.

• • •

Samedi prochain, le 17 février à 8 heures p.m., dans les salles de l'école, assemblée annuelle de l'Association d'Education, ayant pour but l'élection des officiers pour l'année 1917. Tous sont cordialement invités et qu'on se le dise.

**Yvonnic.**

### SAINT-EUSTACHE

**Mariages**

Nous avons nos joies et nos peines tout comme les autres paroisses. Nous enregistrons pêle-mêle naissances et décès. C'est la vie.

Le 6 février, le Rév. M. J.-O. Bastien bénit le mariage de M. Idovic Moreau, fils de M. et Mme Ferdinand Moreau, et de Délia Rivard, fille de M. Honoré Rivard et de feue Mme Rivard.

Aussi le mariage de M. Ephrem Desjardins, fils de M. et Mme Wenceslas Desjardins, et Clara Chabot, fille de M. Louis Chabot et de feue Mme Chabot.

Bonheur aux jeunes mariés.

• • •

**Naissances**

Mme Arthur Beaudry, un fils, baptisé Joseph-Emilien. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Beaudry.

Mme Amédée Beaudin, un fils, baptisé Joseph-Yves-Albert. Parrain, M. Wenceslas Desjardins; marraine, Mme Domina Beaudin.

Mme Collin McDougall, un fils baptisé Joseph-Georges-Aimé. Parrain et marraine: M. et Mme Georges Boivin.

Mme J.-B. Paul, une fille, baptisée Marie-Agatha-Grazielle. Parrain, M. Joseph Allary; marraine, Mlle Camilla Lucier.

Mme Théophile St-Cyr, une fille, baptisée Marie-Rosalie-Anna. Parrain et marraine: M. et Mme Zénophile Ménard.

• • •

M. William Brenner est décédé après une longue maladie à l'âge de 58 ans.

Clémence Ducharme décédée à l'âge de 68 ans.

### SAINT-CLAUDE

Le vendredi 9, nous avions la visite de M. Villeneuve, du Collège d'Agriculture, relativement à l'établissement d'une fromagerie. On discute actuellement la question de l'endroit de l'installation. Il est probable qu'il va s'en installer une ou deux sur notre territoire. Le tout dépend de l'entente de l'esprit coopératif et de l'initiative de nos fermiers.

• • •

On nous annonce l'arrivée du sous-lieutenant Georges Trois pour mercredi prochain. Il a obtenu la permission de 21 jours. Il est un de ces réservistes de Saint-Claude qui ont su se signaler par leur bravoure. Il a obtenu son nouveau grade avec la croix de guerre dans la région de Verdun. Voici le texte de sa citation à l'ordre du jour du 62e Régiment d'Infanterie: "D'une grande bravoure, toujours volontaire pour les missions périlleuses, dans la nuit du 2 décembre 1916, apprenant que son capitaine venait d'être blessé, s'est élancé à son secours et l'a dégagé malgré la violence du bombardement."

• • •

La nouvelle nous est parvenue que Raoul de Villario était passé sous-lieutenant et que son épouse était fort inquiète relativement à son sort. Envoyé en effet à Salonique, il s'est embarqué vers la date du départ du "Amiral Magon" qui, on le sait, a été coulé par un sous-marin.



### L'UNION CANADIENNE

Il y avait salle comble pour entendre la conférence du bien connu Père Blain, s.j., du collège de Saint-Boniface, dans la spacieuse salle de l'école Provencher. Comme vous le savez le sujet de cette conférence était l'Enseignement d'Etat. Question très sérieuse et sérieusement agitée au Manitoba actuellement, puisqu'on veut introduire à la Chambre un projet de loi établissant l'Université d'Etat. Et cela, malgré le bon sens, la justice et des droits acquis.

Notre aimé conférencier a magistralement traité son sujet, et tous présents sont revenus convaincus de l'absurdité de l'enseignement d'état parce que c'est contre la loi naturelle. Aux parents appartient de donner à leur progéniture ce pain nécessaire au développement physique de l'enfant; à eux aussi le devoir de leur donner cette nourriture nécessaire à leur développement intellectuel et moral. Les Etats qui ont violé ctte loi ont fait fausse route, et notre savant conférencier nous l'a prouvé par des exemples indiscutables. Il faisait bon d'entendre le conférencier établir avec tant de clarté et de logique l'absurdité de l'enseignement d'état.

Nous remercions donc chaleureusement le charmant conférencier pour le plaisir qu'il nous a fait en nous donnant cette magnifique conférence. Ce fut une soirée bien employée et qui ne sera pas oubliée de longtemps.

Le conférencier fut présenté au public par notre zélé président, le docteur N.-A. Laurendeau, dans un discours tout à fait approprié.

M. Alexandre Beaupré, président du comité littéraire de l'Union Canadienne, avec son éloquence habituelle, remercia le conférencier au nom de l'Union.

Il ne faut pas oublier la magnifique chanson que nous fit entendre M. Edmond Beaudry, accompagné au piano par Mlle Alice Beaudry, qui s'acquitta de sa tâche en vraie artiste. Nous connaissons tous l'ami Edmond, et inutile de vous dire si ce brillant virtuose nous a charmés.

• • •

N'oubliez pas le train de plaisir pour Transcona, jeudi prochain le 15. Vous verrez une vraie partie. Souvenez-vous de la dernière fois et venez en foule. Nos jeunes athlètes ont une revanche à prendre et feront leur gros possible. Venez donc les encourager en grand nombre et vous assisterez à la meilleure joute de la saison. Il y aura des exploits, des tours de force, d'endurance et d'adresse merveilleux.

• • •

La ménagerie des joueurs de "cribbage" s'embellit tous les jours par un ou deux spécimens de la plus belle race des "cocori- en possède le plus grand nombre. e npossède le plus grand nombre.

• • •

La bibliothèque est une question que les administrateurs auront bientôt à régler. Jusqu'à présent les dépenses ont été trop fortes pour pouvoir s'en occuper. Mais nous y verrons bientôt.

### LETTRE DES EVEQUES

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communauté Religieuses et aux Fidèles de la Province d'Ontario, Salut et Bénédiction.

Chers Frères,

Les archevêques et les évêques soussignés, ayant juridiction dans l'Ontario, ont tenu une assemblée à Ottawa, le 24 janvier 1917, et après mûre considération, après avoir soigneusement étudié la question soumise à leur considération et après avoir prié avec ferveur, ils sont arrivés, à l'unanimité, à la conclusion suivante:

Les évêques de l'Ontario, réunis en assemblée, voient avec crainte et douleur les divisions et les dissentiments causés dans la province par la question bilingue, et profondément désireux de promouvoir la paix et l'harmonie civiles et religieuses, ils adressent au clergé et aux fidèles une solennelle exhortation, leur enjoignant, en même temps, d'obéir à toutes les lois et à tous les règlements qui sont justes et que les autorités civiles feront de temps à autre.

De plus, ils prient respectueusement la majorité de cette province de considérer d'une manière sympathique les aspirations et les demandes de leurs concitoyens canadiens-français relatives à l'établissement et au fonctionnement des écoles bilingues, leur permettant d'arriver à une connaissance convenable du français avec la connaissance parfaite de l'anglais.

Les évêques de l'Ontario ont la confiance que ni le Gouvernement ni la majorité de la population n'ont le désir, non plus que l'intention, de proscrire la langue française. Cela ressort des mots mêmes d'une déclaration officielle du Gouvernement de l'Ontario, en date du 14 mars 1916, qui se lit comme suit:

"Le Règlement 17 s'applique "seulement à la liste des écoles "désignées chaque année par le "Ministre comme étant des écoles "anglaises-françaises. Pour ce "qui est des écoles qui ne sont pas "sur cette liste, mais où se trou"vent cependant des enfants de "langue française, ou bien encore, "dans le cas de nouvelles écoles "organisées depuis l'adoption du "Règlement 17 en 1913, il est "pourvu à l'usage et à l'étude de "la langue française par la sec"tion 84 (b) de l'acte des Ecoles "Publiques, et par la section 12 "(2) des Règlements des Ecoles "Publiques et Séparées. Ces lois "et règlements qui, depuis plu"sieurs années, assignent la place "de la langue française dans les "écoles de l'Ontario n'ont jamais "été amendés ni abrogés."

Les évêques ont confiance qu'il n'y a pas de mauvais vouloir de la part des Canadiens-Français, soit contre le Gouvernement, soit contre leurs concitoyens de l'Ontario. Ils croient qu'une grande partie de l'agitation faite contre les mesures du Gouvernement en matière d'éducation est due à une interprétation fautive du Règlement 17. Et la chose n'est pas surprenante, puisque le Comité Judiciaire du Conseil Privé lui-même, pendant son jugement sur ce Règlement, s'exprime comme suit: "Malheureusement, ce Règlement "est rédigé d'une manière obscu"re, et il n'est pas facile de dire "quelle en est la véritable por"tée."

En attendant les futurs développements de cette question, Nous demandons à Nos fidèles de garder la paix en ne prenant aucune initiative qui pourrait la troubler.

Cette lettre sera lue sans commentaire le premier dimanche après la réception, à toutes les messes célébrées dans les églises et les chapelles, et dès que la chose sera possible, dans les chapelles des communautés religieuses.

Nous prions humblement le Tout-Puissant de répandre ses bénédictions sur vous tous.

† **Charles-Hugues,** Archev. d'Ottawa.
† **Neil,** Archev. de Toronto.
† **Michel-Joseph,** Archev. de Kingston.
† **Arthur,** Archev. de Saint-Boniface.
† **Thomas-Joseph,** Ev. de Hamilton.
† **David-Joseph,** Ev. du Sault Sainte-Marie.
† **Guillaume-André,** Ev. d'Alexandria.
† **Michel-François,** Ev. de London.
† **Michel-Joseph,** Ev. de Peterborough.
† **Elie-Anicet,** Ev. d'Haileybury.
† **Patrice-Thomas,** Ev. de Pembroke.
† **Ovide,** Vic. Apost. du Keewatin.

### L'ACTION FRANCAISE

**Le sommaire de la nouvelle revue**

**L'Action Française** vient de paraître sur 32 pages avec couverture. Le sommaire de la première livraison porte un article de M. Edouard Montpetit: Vers la supériorité; Un appel au public, de M. Joseph Gauvreau, secrétaire de la Ligue des Droits du français; Une maison historique, avec photographie, par M. Omer Héroux; Parlons mieux, par M. Léon Lorrain; Sur les chemins de fer, par M. Jean Bourgainville; A travers la vie courante, de M. Pierre Homier; Notre Almanach; Questions et réponses: La Fontaine et le français, par M. Montarville de La Bruère; une tribune des lecteurs; une petite revue de la presse; des notes et une partie documentaire où l'on retrouvera le discours français de Mgr Sinnott lors de son intrônisation, et l'original d'un important article du **Casket** sur le rôle catholique des Canadiens-français.

On annonce pour le prochain numéro, une importante étude de M. l'abbé Groulx sur l'action intellectuelle.

L'abonnement à l'**Action Française** est de $1.00 par année; le numéro se vend 10 sous. Un numéro spécimen est envoyé sur demande.

Toutes les communications relatives à la revue doivent être adressées à la Ligue des Droits du français, 98 Immeuble Dandurand, Montréal.





### The Kenora and English River Railway Company

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à la présente session, d'un Loi incorporant une compagnie de chemin de fer sous le nom de "The Kenora and English River Railway Company" avec pouvoirs de construire et de faire fonctionner une ligne de chemin de fer commençant à un certain point de la ligne du Transcontinental dans le district de Kenora dans la province d'Ontario, à l'ouest de Superior Junction, traversant dans une direction nord et ouest la rivière English à l'ouest du lac Seul, puis, dans une direction nord et ouest le district Patricia, puis, dans une direction ouest et sud, la province du Manitoba jusqu'à la ville de Winnipeg dans la dite province, avec pouvoir d'acquérir et de développer, non pas par expropriation, de l'énergie électrique ou autre; de construire et de faire fonctionner des lignes téléphoniques ou télégraphiques et de faire payer pour l'emploi de ces lignes; de construire des navires et de les maintenir en service; de construire des quais et de s'en servir, des hôtels, etc., concurremment avec le programme de la compagnie; de conclure des arrangements avec d'autres compagnies; et tels autres pouvoirs généralement accordés aux compagnies de chemin de fer.

DENTON, GOVER et FIELD,
Avocats, etc.
Toronto, Ont.
Procureurs des réquérants.

Daté ce 19me jour de janvier A. D. 1917.

## FUNERAILLES DE M. J.-H. TREMBLAY

Les funérailles de M. J.-H. Tremblay ont eu lieu en l'église du Sacré-Coeur, Winnipeg. Jamais pareille foule n'avait assisté à des funérailles en cette église. M. l'abbé Desrosiers, curé de Saint-Antoine d'Aubigny, ami intime du défunt, officiait. Il avait comme diacre le R. P. Vachon, o.m.i., curé de North Battleford, et comme sous-diacre, M. l'abbé Jubinville, curé de la cathédrale de Saint-Boniface. Assistaient au choeur Sa Grandeur Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, Mgr Dugas, le R. P. Cahill, o.m.i., provincial des Oblats, le R. P. Primeau, s.j., du collège de Saint-Boniface, M. l'abbé Jutras, curé de Letellier, Man., le R. P. Blais, o.m.i., R. P. Plourde, o.m.i., R. P. Therrien, o.m.i., M. l'abbé Joubert, procureur de l'archidiocèse de Saint-Boniface, R. P. Patton, o.m.i., curé de Sainte-Marie, M. l'abbé Rocan, curé de Sainte-Agathe, Man., M. l'abbé Deslandes, directeur du Petit Séminaire de Saint-Boniface, etc. La levée du corps fut faite par le R. P. Normandin, o.m.i., curé de la paroisse. Mme Farley tenait l'orgue et la chorale du Sacré-Coeur, aidée de quelques amis de Winnipeg et de Saint-Boniface, était sous la direction de M. Poitras. Avant le service, M. Vigor Rho donna un chant approprié à la circonstance. Le ténor L.-S. Hélie chanta à l'offertoire le Misere mini et à l'élévation Pie Jesus, de Gounod. A la fin de la messe, Mme Bessette chanta en duo avec M. Poitras le Crucifix de Faure.


FEU J-H. TREMBLAY

Après le libera, les enfants de l'école pour lesquels le défunt fit preuve toute sa vie d'une grande sympathie, chantèrent sous la direction de Soeur Anne-Elizabeth supérieure de l'école, le De Profundis de R. Poisson. Le service au Sacré-Coeur fut suivi d'un libera à Saint-Boniface, où avait lieu l'inhumation. Les porteurs furent MM. Joseph Bernier, Talbot, député de LaVérendrye, Cusson, échevin de Saint-Boniface, J.-H. Lemire, P. Muir et J. McGreevy. Les funérailles étaient sous la direction de Desjardins Frères, de Saint-Boniface.

• • •

Nous avons donné la semaine dernière une biographie de M. J.-H. Tremblay. Elle était incomplète. Voici quelques autres détails. M. Tremblay était directeur et président de la South St-Boniface Industrial Ltd., de la Manitoba's Abattoir Co. Ltd., directeur de la Master Builders Insurance Co. et de la Columbus Hall Co. Ltd. Il avait 38 ans au moment de sa mort. Il laisse pour déplorer sa perte: son épouse, née Catherine Flanagan, ses trois enfants, Hector, Louise et Jeanne; son père, M. Isidore Tremblay; ses frères, J.-A. Tremblay, J.-P. Tremblay, J.-D. Tremblay, Siméon Tremblay et J.-E. Tremblay; ses soeur, Mme Edmond Poulain, Mme Veuve Horace Couture, Mlles Emilia et Wilhelmine Tremblay, Mme Alphonse St-Germain, Lachine, Québec, et Mme Ernest Despins, Montréal.

Plus de deux cents offrandes de messes ont été faites pour le défunt. De nombreux témoignages de sympathies ont été reçues par la famille Tremblay. Dimanche dernier, en l'église du Sacré-Coeur, le R. P. Normandin, o.m.i., curé, rendait au défunt le témoignage suivant: "Depuis deux ou trois mois, la mort a causé bien des vides autour de nous. Rien ne faisait prévoir dimanche dernier que la semaine se finirait par des larmes versées sur la tombe de l'un des nôtres qui fut avec nous et pour nous, avec fidélité, avec générosité, toujours de toute son âme, de tout son coeur. Il était présent dans cette église avec le plus vieux de ses enfants à son poste de catholique et de Canadien français, il était présent à la Saint-Vincent de Paul comme ami des pauvres.

"Aujourd'hui il nous est difficile de réaliser qu'il n'est plus.

"Sa disparition imprévue est l'un de ces grands deuils dont Dieu éprouve parfois une famille et une paroisse pour instruire les survivants de l'instabilité et de la fragilité de la vie humaine.

"Les Canadiens de cette ville perdent en lui un homme qui, par le sens des affaires, par ses succès dans les entreprises difficiles, aussi bien que par son caractère, d'humeur réservé, doux, conciliant, donnait du prestige à leur nom.

"La paroisse du Sacré-Coeur pleure en lui un de ses bons catholiques qui disparait, modèle d'une piété sincère, franche, sans affectation, sans peur du respect humain, et l'école, un bienfaiteur qui a eu pour nos enfants des tendresses de père.

"Les nombreuses expressions de sympathie, les offrandes de messes, le chant plaintif des funérailles, le silence ému de tous ceux qui y ont assisté disent combien grande était l'estime dont il jouissait. Au milieu de ce deuil les enfants ont tenu à faire entendre leurs voix reconnaissantes de supplications pour exiger du ciel la récompense de ses oeuvres de charité et pour la grande cause de l'éducation. Il a donné largement aux enfants, ceux que Jésus recommande comme ses frères. Devant cette mort subite, rappelons-nous comme parole de consolation que ce même Jésus a promis une éternelle récompense pour un verre d'eau donné à un des siens en son nom.

"Généreux donateur dans l'oeuvre de l'église et de l'école, fondateur de la Caisse Tremblay, instituée pour fournir chaque année des récompenses à nos élèves, son nom sera inscrit sur la pierre commémorative de nos bienfaiteurs, et par là vous encouragera à ces oeuvres qui comptent le plus devant le Bon Dieu.

"En le recommandant à vos prières, je considère comme un devoir de la part de la paroisse d'offrir publiquement l'expression de notre profonde sympathie à son frère, M. Josaphat Tremblay, membre de la commission scolaire, et à tous les siens, avec l'assurance que nos prières réclameront de plus la force dont il a besoin pour remplacer celui qui lui est enlevé et mener à bonne fin les entreprises commencées."

## CONDOLEANCES

La Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, réunie en assemblée régulière, le 11 février, a adopté la résolution suivante:

Proposé par M. J.-H.-N. Leveillé, secondé par M. A. Gosselin, et adopté:

Que les officiers et les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg ont été profondément touchés d'apprendre la mort subite de M. J.-H. Tremblay, l'un de leurs membres les plus respectés, et tenu en si grande estime par tout le monde.

Qu'un vote de condoléances est offert à tous les membres de la famille du défunt.

Qu'une grande messe avec orgue soit recommandée par la Société comme marque de sympathie et de regret pour la grande perte qu'ils subissent.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la famille éprouvée et à la presse.

**Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg.**
**P. Olivier,**
Secrétaire.

• • •

A l'assemblée régulière de la Société Saint-Vincent de Paul, tenue le 11 février, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par M. P. Poulain, secondé par M. A.-B. Desrochers:

Que c'est avec un sentiment de regret et de sympathie la plus sincère, que les officiers et les membres de la Société ont appris la mort du regretté M. J.-H. Tremblay, l'un de leurs membres qui s'est toujours montré si généreux pour les enfants et les pauvres.

Qu'ils offrent à la famille éprouvée le voeu sincère de leurs condoléances au nom de la Société et des pauvres qu'il a secourus.

Que copie de cette résolution soit remise à la famille du défunt et à la presse.

**Société Saint-Vincent de Paul, Paroisse du Sacré-Coeur.**
**P. Olivier,**
Secrétaire.

## AU CLUB "LE CANADA"

Dimanche prochain, le 18 février, à 8.30 heures du soir, aura lieu la réunion semi-mensuelle du club. Le président, M. A.-H. de Trémaudan, lira son cinquième chapitre d'histoire canadienne-française de l'Ouest, intitulé: "Une idée française: la Compagnie de la Baie d'Hudson". C'est un des épisodes qui, à tort ou à raison, ont eu le plus d'influence sur l'avenir de l'élément de langue française dans ce pays.

Le conférencier, qui a fait, pendant son séjour de deux ans au Pas, une étude toute spéciale sur tout ce qui se rapporte à la Baie d'Hudson, et dont le livre anglais sur ce sujet lui a attiré des appréciations très flatteuses de la part de hauts personnages et de grands journaux et revues, a pris un soin tout particulier pour faire ressortir les traits les plus saillants de cet important sujet. Il donnera de plus un résumé des deux chapitres précédents se rapportant à Radison et Grosseillers.

M. Henri Le Franc déclamera le poème bien connu "Les pauvres gens". Il y aura aussi chant et musique.

• • •

Par respect pour la mémoire de M. J.-H. Tremblay, administrateur du club, dont les funérailles avaient eu lieu le matin, la partie de "whist" ordinaire de vendredi dernier a été remise.

Celle de cette semaine aura lieu vendredi soir le 16 février à 8.30 heures très précises. Le local du club est à l'angle sud-ouest des rues Main et Graham, édifice Cadomin, chambre 114.

## UN LUNDI DE MUSIQUE AU COLLEGE

**Le Grand Artiste de la nature qui a fait les rossignols, la brise et le murmure inspirateur des flots, a fait aussi les voix d'enfants et inspiré les suprêmes harmonies du violon.**

**Voix d'enfants, voix du violon, c'est ce que la musique a de plus parfait sur terre.**

**Voix d'enfants et voix du violon, c'est ce que le Carnaval de 1917 réserve à tous les amants de musique de Saint-Boniface et de Winnipeg.**

**Nous n'avons qu'à nous rendre au Collège, lundi, le 19 février, et nous passerons par toutes les émotions de l'âme artistique.**





Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence mais non à une sous-agence, à certaines conditions.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres moyennant certaines conditions. Une maison habitable est requise hormis qu'on réside dans les environs.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de l'obtention de la patente cultiver cinquante acres en plus. Une patente de préemption peut être obtenue aussitôt qu'une patente de homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300. Le terrain propre à la culture peut être diminué par de la mauvaise et rocheuse terre. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

**A L'ALLIANCE FRANCAISE**

**Jeudi soir le 15 février, le R. P. de Mangaleere, s.j., parlera sur "La Belgique et la guerre".**

### AU SACRE-COEUR

La partie de cartes d'hier, donnée par le club "Le Canada" au profit de l'école a donné le résultat suivant:

Dames: 1er prix, offert par M. le président, A.-H. de Trémaudan, gagné par Mlle Jeanne Lapointe; Consolation, par le Club, Mme H. Bédard.

Hommes: 1er prix, offert par le trésorier du club, M. L.-A. Goyette, gagné par M. J. Cazenave Consolation, par le Club, M. R. Gauthier.

* * *

M. J.-H. Lemire, paroisse du Sacré-Coeur, Winnipeg, a épousé samedi dernier, Mlle Marie St-Léger.

* * *



### NAISSANCE

Au Sacré-Coeur de Winnipeg: Marie-Lorenzo-Marcel, fils de Wilfrid Lamoureux et de Régina Gingras. Parrain et marraine: Ernest Laliberté et Laurenza Laliberté.








### MGR BELIVEAU

Sa Grandeur Mgr Béliveau est parti hier soir accompagné de M. le Curé Jubinville pour Lebret, Sask., où elle assistera aux funérailles du R. P. Huguonard, décédé le 11 courant.

### SAINT-BONIFACE

Mme Robert Ramsay, Mme Annie Gélinas et Mlle Eva Houde, de Sainte-Rose du Lac, sont de passage ici en visite chez leur frère, M. Henri Houde. Leur séjour ici sera de courte durée, car ces dames doivent aussi se rendre à Saint-Eustache chez leur frère, M. Alfred Houde, puis à Elie, chez leur beau-frère, M. Joseph Bouchard. Nous leur souhaitons bien du plaisir et un heureux retour.

Un ami.

### SOIREE DE GALA AU SACRE-COEUR

C'est mardi, le 20 février prochain, que la chorale du Sacré-Coeur donnera une soirée de gala dans la grande salle de l'école du Sacré-Coeur. La séance commencera à huit heures et demie.

Le programme suivant sera exécuté:

1.—Les Soirées de Québec, E. Gagnon. Choeur.

2.—Arioso de la Mort de Jeanne d'Arc, C. Delavigne. Solo par Mme J.-M. Bessette.

3.—La Laitière de Trianon, par J.-B. Wieckerlin. 1ère partie. Mlle Adelia Patenaude et M. Silvio Dugal.

4.—Marche de Jeanne. Abbé Baragué. Solo par Mlle Renée Castella.

5.—La laitière de Trianon. 2me partie.

6.—Noël d'Irlande. Auguste Holmes. Mme Bessette.

7.—Bergerette. Thomas. Choeur. Soliste: Mlle A. Patenaude.

8.—O Canada. Dieu sauve le Roi.

La soirée est sous la direction de M. Poitras. Mme Farley tiendra les fonctions d'accompagnatrice. L'opérette La Laitière de Trianon est sous la direction artistique de M. le professeur Pepin.

Le prix des billets est de cinquante sous. Il n'en reste plus que quelques-uns à vendre.



### POUR LES RESERVISTES BELGES ET FRANCAIS

Mme Bourgouin, avec le bienveillant concours de Mme Gautier, donnera un thé à sa résidence, 156 rue Edmonton, le mardi 20 février 1917, de 4 à 7 heures de l'après-midi.

Cette réception se fera au profit de l'Oeuvre des Secours aux familles des réservistes belges et français.

Un chaleureux appel est fait à toutes les personnes s'intéressant aux familles des défenseurs de l'immortelle Belgique et de la noble France.

### LUNDI, 19 FEVRIER, AU COLLEGE

**Le grand concert au profit des pauvres achève de se faire attendre. C'est lundi, le lundi gras, le 19 février, à 8.30 heures du soir, que la grande salle du Collège verra tout un auditoire s'électriser sous les courants alternatifs de ce qu'il y a de plus harmonieux: le chant des petits et le chant du violon.**

**Les Petits Soprani du Collège, drapés dans un costume tout nouveau, encadreront leur chant dans un drame approprié; le violon, sous les doigts de Nico Poppeldoff, étayé de l'accompagnement de M. Fred Gee, fera naître les émotions profondes de la tragédie, les joies de la comédie et les satisfactions de l'oreille et de l'âme.**

**Voici le programme de cette grande soirée dramatico-musicale:**

Ouverture: Echos des Laurentides, Laurendeau. — Orchestre.

Les petits chanteurs de la sainte-Chapelle (Saynète).

Personnages.—Messire le Chantre, Léopold Duval; Baptiste le Suisse, Armand Goulet; Petits chanteurs: Jacques, Samuel Guertin; Emile, Lucien Beaulieu; Jean, Emile Couture; Xavier, René Mager; Henri, Gustave Couture; Pierre, Emilien Couture; Paul, Auguste Lemay; Yves, Rosario Couture.

Valse: Sourire d'avril, Depret. — Orchestre.

**Concert Poppeldoff**

I. (a) Rêverie, H. Vieuxtemps, (Verviers); (b) Andante Religioso, P. Thome; (c) Danse, P. de Sarasate.

Leçon de chimie: Monologue scientifico-fantaisiste, Paul Devoyre, Jean Préfontaine.

II. Sonata, Cesar Franck (Liège): Allegretto ben moderato; Allegro; Recitativo-Fantasia; Allegretto.

O Canada; Dieu sauve le Roi, Choeur et orchestre.

Marche: Eole, Moss. — Orchestre.

### A VENDRE

Ancienne maison de pension située au centre du village de Saint-Pierre-Jolys, Man., est à vendre, avec un lot de terre. On pourra prendre tous les renseignements auprès du propriétaire qui est M. Ferdinand Marcotte.



### HOMME ET FEMME DEMANDES

Pour prendre charge d'une maison de ferme; sans enfants de préférence. L'homme devra s'occuper des animaux et du jardin, et la femme de l'entretien de la maison. Place permanente à ceux qui seront qualifiés pour cette position.

Pour renseignements s'adresser à la Cusson Lumber Co., Ltd., à Saint-Boniface, ou à Sainte-Anne.

**Restaurant**

Le club "Le Canada" désire faire des arrangements avec une personne responsable pour tenir une salle à manger dans son local, 282 rue Main. Conditions et privilèges très avantageux.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Angle des rues Main et Portage

Chambre 300, Edifice Nanton

Tél. Main 2143